

COMPTES CONSOLIDES

Orano

31 décembre 2019

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2019 (*)	31 décembre 2018 (**)
CHIFFRE D'AFFAIRES		3 787	3 623
Coût des produits et services vendus		(2 991)	(3 007)
MARGE BRUTE		796	617
Frais de recherche et développement		(101)	(97)
Frais commerciaux		(39)	(38)
Frais généraux		(112)	(103)
Autres produits opérationnels	5	107	344
Autres charges opérationnelles	5	(183)	(206)
RESULTAT OPERATIONNEL		468	517
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	14	(19)	(10)
Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et entreprises associées		449	506
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		24	24
Coûts de l'endettement financier brut		(222)	(176)
Coûts de l'endettement financier net	7	(198)	(152)
Autres produits financiers		865	191
Autres charges financières		(627)	(1 017)
Autres produits et charges financiers	7	238	(826)
RESULTAT FINANCIER		40	(978)
Impôts sur les résultats	8	(36)	(70)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		452	(542)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		408	(544)
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE		44	2

(*) Application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 (cf. notes 1.3.1).

(**) Les données comparatives au 31 décembre 2018 ont été retraitées pour tenir compte du changement de présentation des opérations de fin de cycle (cf. notes 1.3.1 et 36)

Résultat Global

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2019 (*)	31 décembre 2018
Résultat net		452	(542)
Autres éléments non recyclables au compte de résultat		(57)	26
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel		(54)	18
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables		1	(0)
Quote-part des autres éléments non recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts		(4)	8
Autres éléments recyclables au compte de résultat		75	(96)
Ecart de conversion		73	4
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie		7	(138)
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables		(4)	38
Quote-part des autres éléments recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts		-	-
Total autres éléments du résultat global (après impôt)	8	18	(70)
RESULTAT GLOBAL		470	(613)
- Part du groupe		423	(604)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		47	(9)

(*) Application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 (cf. notes 1.3.1).

Bilan Consolidé

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2019 (*)	31 décembre 2018
ACTIFS NON COURANTS		18 761	17 681
Goodwill	9	1 247	1 229
Immobilisations incorporelles	10	1 247	1 278
Immobilisations corporelles	11	8 380	8 120
Droits d'utilisation – contrats de location	12	77	-
Actifs de fin de cycle (part tiers)	13	121	139
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	13	7 471	6 693
Titres des coentreprises et entreprises associées	14	4	1
Autres actifs non courants	15	106	118
Actifs d'impôts différés	8	109	104
ACTIFS COURANTS		4 820	4 859
Stocks et en cours	16	1 511	1 301
Clients et comptes rattachés	17	617	625
Actifs sur contrats	18	95	97
Autres créances opérationnelles	19	518	657
Autres créances non opérationnelles		45	48
Impôts courants - actif	8	93	37
Autres actifs financiers courants	15	448	66
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	1 492	2 027
TOTAL ACTIF		23 582	22 540

(*) Application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 (cf. notes 1.3.1 et 36).

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2019 (*)	31 décembre 2018
Capital		132	132
Primes et réserves consolidées		1 370	1 007
Gains et pertes actuariels sur avantage du personnel		(195)	(138)
Gains et pertes latents sur instruments financiers		(7)	(10)
Réserves de conversion		(18)	(64)
Capitaux propres – part du groupe		1 282	927
Participations ne donnant pas le contrôle	23	(34)	(204)
CAPITAUX PROPRES	22	1 248	723
PASSIFS NON COURANTS		12 974	12 799
Avantages du personnel	24	1 111	1 088
Provisions pour opérations de fin de cycle	13	8 010	7 881
Autres provisions non courantes	25	316	279
Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées	14	69	45
Dettes financières non courantes	26	3 407	3 494
Dettes de location non courantes	12	62	-
Passifs d'impôts différés	8	0	13
PASSIFS COURANTS		9 359	9 017
Provisions courantes	25	2 003	1 933
Dettes financières courantes	26	746	922
Dettes de location courantes	12	20	-
Fournisseurs et comptes rattachés		842	652
Passifs sur contrats	18	4 781	4 514
Autres dettes opérationnelles	27	940	972
Autres dettes non opérationnelles		6	7
Impôts courants - passif	8	20	19
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		23 582	22 540

(*) Application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 (cf. notes 1.3.1 et 36).

Tableau de flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2019 (*)	31 décembre 2018
Résultat net		452	(542)
Dotation nette aux amortissements et dépréciations des immobilisations et des titres de transaction de plus de trois mois		531	424
Dotation nette (reprise nette) aux provisions	13, 24 et 25	(312)	(293)
Effet net des désactualisations d'actifs et de provisions		471	498
Charge d'impôts (courants et différés)		36	70
Intérêts courus nets compris dans le coût de l'endettement financier		197	165
Perte (profit) sur cession d'actifs immobilisés et variation de juste valeur des actifs financiers	5 et 7	(663)	404
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	14	19	10
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées et quote-part des résultats versés des GIE		0	(5)
Autres éléments sans effet de trésorerie		35	(15)
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts		766	716
Intérêts nets reçus (versés)		(158)	(205)
Intérêts nets versés sur dette de loyer		(2)	-
Impôts versés		(110)	3
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts		497	514
Variation du besoin en fonds de roulement	21	352	147
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		849	661
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(564)	(460)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		8	7
Acquisitions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise		(3)	(1)
Acquisitions d'actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle		(3 744)	(1 349)
Cessions d'actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle		3 625	1 396
Variation des actifs financiers de gestion de trésorerie	15	21	-
Prêts accordés aux coentreprises et entreprises associées		0	(32)
Remboursement de prêts des coentreprises et entreprises associées		25	1
Acquisition d'autres actifs financiers		(4)	(6)
Cessions d'autres actifs financiers		0	59
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(637)	(384)
Augmentations de capital de la société mère	22	-	499
Augmentations de capital souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle		47	-
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(3)	(62)
Remboursement des dettes de loyer		(15)	-
Augmentation des dettes financières	26	745	7
Diminution des dettes financières	26	(1 068)	(565)
Variation des autres dettes financières	26	5	(77)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(290)	(199)
Impact du changement de classification des fonds non monétaires	20	(460)	-
Impact des variations de taux de change		4	(2)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		(534)	77
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		1 953	1 877
Trésorerie à la clôture	20	1 492	2 027
(-) concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	26	(72)	(74)
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		1 420	1 953

(*) Application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 (cf. note 1.3.1).

Variation des capitaux propres consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Nombre d'actions	Capital	Primes et réserves consolidées	Gains et Pertes actuarielles sur avantages du personnel	Gains et pertes latents sur instruments financiers	Réserves de conversion	Total capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
1^{ER} JANVIER 2018		237 737 500	119	1 066	(164)	90	(79)	1 032	(192)	840
Résultat de l'exercice				(544)				(544)	2	(542)
Autres éléments du résultat global	8				26	(100)	14	(60)	(10)	(70)
Résultat global				(544)	26	(100)	14	(604)	(9)	(613)
Dividendes distribués									(3)	(3)
Autres variations (**)		26 415 278	13	486				499	-	499
31 DECEMBRE 2018		264 152 778	132	1 007	(138)	(10)	(64)	927	(204)	723
1^{ER} JANVIER 2019 (*)		264 152 778	132	1 007	(138)	(10)	(64)	927	(204)	723
Résultat de l'exercice				408				408	44	452
Autres éléments du résultat global	8				(56)	2	68	14	3	18
Résultat global				408	(56)	2	68	423	47	470
Dividendes distribués									(3)	(3)
Autres variations (**)				(46)			(22)	(68)	126	59
31 DECEMBRE 2019		264 152 778	132	1 370	(195)	(7)	(18)	1 282	(34)	1 248

(*) Application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 (cf. notes 1.3.1 et 36).

(**) dont les autres transactions avec les actionnaires (cf. note 22)

Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2019

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

INTRODUCTION

Orano est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le code de commerce.

Conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce, Orano SA a émis des titres de créances admis aux négociations sur le marché réglementé (Euronext Paris) et est tenue de publier des comptes consolidés.

Les comptes consolidés du groupe Orano au 31 décembre 2019 ont été préparés conformément aux IFRS. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'Orano SA le 27 février 2020.

Note 1 – EVENEMENTS MARQUANTS, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1 EVENEMENTS MARQUANTS

Arrêt du contrat MFFF

La société MOX Services, détenue à 30 % par Orano, s'est vue notifier le 10 octobre 2018 par la NNSA (National Nuclear Safety Administration) une demande de résiliation pour convenance du contrat concernant la construction de l'usine de recyclage située à Savannah River (Caroline du Sud). Cette usine, dénommée usine « MFFF » (Mox Fuel Fabrication Facility), devait contribuer au programme de désarmement nucléaire en recyclant 34 tonnes de plutonium militaire en combustible permettant de produire de l'électricité pour le réseau américain. Orano, partenaire minoritaire du consortium MOX Services en charge de la construction de l'usine, était en charge de la fourniture d'équipements de recyclage.

La procédure de médiation demandée par le Département de la Justice américaine (DOJ) en juin 2019 s'est conclue par un accord signé en novembre 2019 actant l'abandon des poursuites des deux parties, la sortie du contrat, et le versement d'un solde de tout compte par la NNSA à MOX Services.

Usine Philippe Coste

La montée en puissance de l'usine Philippe Coste a été perturbée par un aléa technique sur un des équipements principaux de l'installation, les cristallisoirs. Cet équipement est un échangeur thermique permettant de cristalliser ou liquéfier la matière produite par le procédé avant transfert dans un emballage de transport.

La mobilisation des équipes a permis de limiter l'impact sur la montée en puissance de l'usine et de démontrer la capacité des autres parties de l'installation à fonctionner à leur point nominal de production. L'UF₆ (hexafluorure d'uranium) produit par l'usine Philippe Coste a été qualifiée (norme ASTM) et a commencé à alimenter l'usine d'enrichissement Georges Besse 2. Le remplacement des cristallisoirs par de nouveaux équipements est prévu au cours du premier semestre 2020.

En 2020, la montée en cadence de l'installation se poursuit avec le raccordement et le démarrage d'une nouvelle unité d'électrolyse permettant le doublement de la capacité installée de production d'UF₆ à 15 000 tonnes d'UF₆ en rythme annualisé.

Cominak

En octobre 2019, le Conseil d'Administration de la Compagnie minière d'Akouta (Cominak) a fixé la date d'arrêt de la production du site d'Akouta au 31 mars 2021. Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'épuisement des réserves de la mine.

Création d'une coentreprise en Ouzbékistan

En décembre 2019, Orano Mining a concrétisé un partenariat avec le Comité d'Etat pour la géologie et les ressources Minérales de la République d'Ouzbékistan par la création de la co-entreprise Nurlikum Mining LLC contrôlée par Orano. Cet accord formalise la volonté des deux parties de collaborer sur des projets miniers dans le domaine de l'uranium en Ouzbékistan, notamment dans la région de Navoï au cœur de la province uranifère du Kyzylkoum située en zone désertique. Une fois les permis d'exploration accordés, Nurlikum Mining LLC mènera des travaux de sondage pour améliorer le niveau de classification des ressources déjà identifiées par le partenaire Ouzbèke et découvrir de nouvelles ressources en uranium.

Financement

Le 9 avril 2019, Orano a procédé avec succès à sa première émission obligataire pour un montant de 750 millions d'euros à 7 ans (échéance 2026) avec un coupon annuel de 3,375% (rendement de 3,50% à l'émission).

En parallèle de cette émission obligataire, Orano a lancé une offre de rachat partiel portant sur les souches obligataires 2023 et 2024 qui avaient été émises par Areva et apportées à Orano en 2016. Le montant maximal d'acceptation de titres rachetés s'est élevé à 250 millions d'euros, intégralement prélevé sur la souche 2024.

Avec ces opérations, Orano a pu renforcer la situation de liquidité du groupe, renouveler son dispositif de financement à long-terme et ainsi optimiser le profil de sa dette.

1.2 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses états financiers consolidés, Orano doit procéder à des estimations, faire des hypothèses et recourir à des jugements qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Orano revoit ses estimations et jugements de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles, notamment dans les domaines suivants :

- les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement : ces estimations sont réalisées par les équipes projet et revues par la direction conformément aux procédures du groupe (cf. notes 1.3.6 et 25) ;
- les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de perte de valeur du goodwill et des autres actifs corporels et incorporels (cf. notes 1.3.7.5, 9, 10 et 11) ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs (cf. notes 1.3.10 et 24) ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle (cf. notes 1.3.12 et 13) et, le cas échéant les actifs correspondant à la quote-part financée par les tiers, notamment :
 - les devis prévisionnels de ces opérations,
 - les taux d'inflation et d'actualisation,
 - l'échéancier prévisionnel des dépenses,
 - la durée d'exploitation des installations,
 - le scénario retenu au regard de la connaissance de l'état initial des installations, de l'état final visé et des filières de traitement et d'évacuation des déchets et de leur disponibilité,
 - les modalités de mise à l'arrêt définitif,
 - les exigences de sûreté et évolutions réglementaires ;
- les hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour travaux restants à effectuer, en particulier pour les filières de traitement des déchets non existantes à ce jour : les devis prévisionnels de ces opérations, l'échéancier prévisionnel des dépenses et les taux d'inflation et d'actualisation (cf. notes 1.3.11 et 25) ;
- les estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels d'Orano (cf. notes 1.3.11 et 25) ;
- les estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances dues par les clients et des autres actifs financiers (cf. notes 1.3.6 et 1.3.9.5) ;
- la prise en compte des perspectives de résultats imposables futurs permettant la reconnaissance des impôts différés actifs (cf. notes 1.3.13 et 8).

1.3 PRINCIPES COMPTABLES

1.3.1. Base d'établissement

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés d'Orano au 31 décembre 2019 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations émises par l'IFRS Interpretation Committee (« IFRS-IC ») et par l'ancien Standard Interpretation Committee (« SIC »).

Les normes et interprétations du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sont disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm

Le groupe n'a anticipé aucune norme, amendement ou interprétation publiés par l'IASB dont la mise en œuvre n'est pas obligatoire en 2019.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et de certains actifs financiers qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers (hors instruments dérivés) sont évalués selon le principe du coût amorti.

Normes applicables à partir du 1er janvier 2019

Norme IFRS 16 « Contrats de location »

Première application

La norme IFRS 16 « Contrats de location », adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017, remplace la norme IAS 17 et est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

IFRS 16 prévoit que toutes les locations doivent être comptabilisées au bilan du preneur, sous la forme d'un actif de « droit d'utilisation » et en contrepartie d'une dette financière.

Le groupe a choisi d'appliquer la méthode de transition rétrospective modifiée, ainsi que les mesures de simplification prévues par la norme. Ces dernières portent sur l'exclusion :

- des contrats de faible valeur,
- des contrats dont la durée résiduelle est inférieure à un an à la date de première application, et
- des coûts directs initiaux des contrats.

La méthode de transition retenue consiste à considérer :

- d'une part, le passif locatif à hauteur de la valeur des paiements de loyer restant actualisée aux taux à la date de transition ;
- d'autre part, l'actif relatif au droit d'utilisation pour un montant égal au passif locatif, minoré des loyers payés d'avance.

Par ailleurs, pour la détermination des taux d'actualisation, la durée de location retenue à la date de transition correspond à la durée résiduelle des contrats. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré au 1er janvier 2019 s'établit ainsi à 4,3%.

Les contrats de location concernés portent essentiellement sur la location de biens immobiliers, de véhicules lourds et légers, de matériels industriels et d'équipements informatiques.

L'impact de l'application d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 se traduit par l'inscription d'une dette de loyers et d'un actif de droit d'utilisation d'un montant de 50 millions d'euros (cf. note 36).

Réconciliation entre les loyers futurs minimaux au 31 décembre 2018 et la dette de location au 1^{er} janvier 2019 :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Loyers futurs minimaux au 31 décembre 2018	87
Contrats exemptés (*)	(12)
Effet de l'actualisation de la dette de location	(6)
Autres effets (**)	(19)
Dette de location au 1^{er} janvier 2019	50

(*) Les contrats exemptés incluent principalement le loyer de l'ancien siège social d'Orano dont la durée résiduelle au 1^{er} janvier 2019 était inférieure à 12 mois.

(**) Les autres effets comprennent principalement les contrats dont la date de prise d'effet est postérieure au 31 décembre 2018 (qui avaient été inclus dans les loyers futurs minimaux compte tenu de l'engagement pris au 31 décembre 2018) et les engagements hors bilan non présentés au 31 décembre 2018.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des contrats de location sont exposés en note 1.3.7.3.

Autres normes, amendements et interprétations entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019

- IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux », clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.
- Les amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé avec une pénalité symétrique » (date d'application : 1^{er} janvier 2019).
- Les amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise ».
- Les amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation de régime ».
- Les améliorations annuelles 2015-2017 : IAS 12 « Conséquences fiscales des paiements au titre des instruments financiers classés comme instruments de capitaux propres », IAS 23 « Coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif », et IFRS 3 et IFRS 11 « Intérêts précédemment détenus dans une joint operation ».

Ces amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne non encore d'application obligatoire

Les amendements à IAS 1 et IAS 8 relatifs à la définition de la matérialité et l'amendement « Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS » n'ont pas été appliqués par anticipation.

Le Groupe applique par anticipation les amendements à IFRS 9, IAS 39, et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêt de référence », publiés le 26 septembre 2019. L'application de ces amendements permet de ne pas avoir de conséquence de la réforme des taux d'intérêts de référence sur la qualification des relations de couverture du groupe.

Changement de présentation des opérations de fin de cycle

En 2019, le groupe a opéré un changement de l'organisation des opérations de fin de cycle, en vertu duquel les activités de fin de cycle pour les installations nucléaires de base à l'arrêt sont désormais directement rattachées au secteur « Corporate et autres activités » entraînant un changement dans l'information sectorielle. Dans le même temps et compte tenu de la délégation de gestion des actifs de fin de cycle au secteur « Corporate et autres activités », ces actifs dédiés sont présentés au sein de ce secteur dans l'information sectorielle.

En outre, il a été décidé de modifier la présentation au compte de résultat des opérations de fin de cycle de sorte à refléter la performance sur les activités de démantèlement des installations séparément des activités commerciales. Les coûts de démantèlement et de traitement des déchets, ainsi que les variations de provisions correspondantes sont ainsi présentés en Autres produits et charges opérationnels à compter du 1^{er} janvier 2019. L'amortissement de l'actif de démantèlement est maintenu en marge brute.

Le compte de résultat de l'exercice 2018 a été retraité afin de refléter l'incidence de ce changement sur la période comparative (cf. note 36).

1.3.2. Règles de présentation des états financiers

Actifs et passifs courants / non courants

Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en courant dans le bilan consolidé. Les autres actifs et passifs sont classés en courant d'une part, non courant d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an par rapport à la date de clôture.

Autres produits et charges opérationnels

Les produits et charges qui, par nature, revêtent un caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent sont présentés en autres produits et charges opérationnels. Cette rubrique inclut notamment :

- les dotations et reprises de dépréciation relatives aux pertes de valeur,
- les résultats de cession des actifs non financiers,
- les variations de provision pour opérations de fin de cycle sur les installations arrêtées induites par les variations de devis,
- les coûts de démantèlement et de traitement et reprise des déchets, ainsi que les variations de provisions correspondantes,
- les effets des plans de restructuration,
- les effets des modifications de régime de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

1.3.3. Méthodes de consolidation

Filiales

Les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif font l'objet d'une consolidation par intégration globale. Le contrôle du groupe sur ses filiales repose sur son exposition ou sur ses droits à des revenus variables résultant de son investissement dans ces entités, ainsi que sur sa capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

En cas de changement du pourcentage d'intérêt du groupe dans une filiale sans perte de contrôle, celui-ci est comptabilisé comme une transaction entre actionnaires.

Les soldes et transactions intra-groupe sont éliminés.

La date d'acquisition à partir de laquelle le groupe consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de sa prise de contrôle effective.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres en « participations ne donnant pas le contrôle ». Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date. Sauf accord contractuel qui indiquerait une allocation différente, les résultats négatifs des filiales sont systématiquement répartis entre capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leurs pourcentages d'intérêt respectifs, et cela même si ces derniers deviennent négatifs.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du groupe et enregistrées en capitaux propres.

Coentreprises et entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable correspond au pouvoir d'influencer la prise des décisions financières et opérationnelles clés au sein de l'entité, sans que cela ne démontre un contrôle ou un contrôle conjoint du groupe.

Une coentreprise est un accord conjoint dans lequel les parties, qui exercent un contrôle conjoint, ont droit à une quote-part de l'actif net de la coentreprise. Le contrôle conjoint est mis en évidence lorsque, sur la base des droits accordés par cet accord, la prise des décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité requiert l'accord unanime des parties.

Les éléments pris en compte pour mettre en évidence une influence notable ou un contrôle conjoint sont similaires à ceux utilisés pour l'analyse du contrôle du groupe sur ses filiales. Les coentreprises et entreprises associées au groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Participations dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires (coparticipants) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur ses actifs et des obligations sur les passifs relatifs à celle-ci. En tant que coparticipant, le groupe comptabilise ligne à ligne les actifs et passifs, ainsi que les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans les activités conjointes.

1.3.4. Prise en compte de l'effet des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du groupe sont libellés en Euros, qui correspond également à la monnaie fonctionnelle de la société-mère du groupe. Le groupe a déterminé la monnaie fonctionnelle de chacune de ses filiales en fonction de l'environnement économique dans lequel elle opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties par la filiale concernée dans sa monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires en monnaies étrangères sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable ; les résultats de change en découlant sont comptabilisés :

- en résultat opérationnel lorsqu'ils concernent des comptes correspondant à des transactions commerciales (créances clients, dettes fournisseurs) ;
- en résultat financier lorsqu'ils concernent des opérations financières (prêts ou emprunts).

Conversion des états financiers des sociétés consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du groupe

Dans le cadre du processus de consolidation, les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en Euros au taux de clôture et les charges et produits sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les différences de change sont reconnues en Ecarts de conversion au sein des Autres éléments du résultat global. Dans le cas d'une cession d'une entité étrangère, la quote-part des écarts de conversion accumulés se rapportant à cette entité est recyclée au compte de résultat.

1.3.5. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le principal décideur opérationnel afin d'allouer les ressources aux différents secteurs et d'évaluer leurs performances.

Le principal décideur opérationnel du groupe est la Direction Générale assistée du Comité Exécutif.

L'analyse du reporting interne et des spécificités des métiers du groupe conduit Orano à présenter les trois secteurs opérationnels suivants : Mines, Amont et Aval. Les informations relatives à Orano Med, ainsi que les activités de fin de cycle pour les installations nucléaires de base à l'arrêt et les actifs dédiés sont présentés en « Corporate et Autres activités ».

Les activités du secteur Mines couvrent l'exploration (recherche de nouveaux gisements), les projets miniers (études et construction de mines), l'exploitation (extraction de l'uranium naturel, puis concentration par voie chimique en U3O8) et le réaménagement des sites après l'exploitation.

Les activités du secteur Amont regroupent principalement la conversion du concentré d'uranium (U3O8) en hexafluorure d'uranium (UF₆), puis l'enrichissement de l'UF₆ par centrifugation.

Enfin, les activités de l'Aval regroupent les métiers du recyclage de combustibles usés, de la logistique nucléaire (conception et fabrication d'emballages, et réalisation de transports de matières et déchets nucléaires), de démantèlement et services (démantèlement d'installations nucléaires, gestion de déchets et services aux exploitants nucléaires), ainsi que les métiers d'ingénierie (conception et réalisation de projets complexes).

Les méthodes utilisées pour mesurer les indicateurs clés de chaque Secteur lors de l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. En conséquence, les informations communiquées dans les tableaux relatifs à l'information sectorielle sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés du groupe.

En outre, les transactions entre les segments opérationnels ont été effectuées à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels incluent les « Stocks et en-cours », les créances (hors impôt) et les actifs non courants, à l'exception des « actifs d'impôts différés », des « Titres des coentreprises et entreprises associées ». Orano a adopté une gestion centralisée de ses actifs et passifs financiers ainsi que de sa fiscalité. Par conséquent, les éléments correspondants du bilan et du compte de résultat ne sont pas affectés aux activités.

Par ailleurs, les informations sur les actifs et passifs sectoriels ne sont pas fournies régulièrement au principal décideur opérationnel ; néanmoins le groupe a choisi de présenter les actifs allouables par secteur opérationnel sur une base volontaire.

En outre, Orano publie des informations par zone géographique : le chiffre d'affaires consolidé d'Orano est réparti entre les cinq zones géographiques suivantes en fonction de la destination des ventes : France, Europe hors France, Amérique (Nord et Sud), Asie-Pacifique, Afrique et Moyen-Orient.

1.3.6. Chiffre d'affaires

Le groupe intervient sur les différentes étapes du cycle du combustible, en proposant les produits et services suivants :

- Fourniture de concentrés d'uranium (U3O8),
- Fourniture de services de conversion et d'enrichissement ou d'UF₆ et UF₆ enrichi,
- Services de traitement-recyclage,
- Services d'ingénierie de support à l'exploitant et de démantèlement d'installations nucléaires,
- Services et solutions logistiques de transport et entreposage, incluant la conception et la fabrication d'emballages.

Contrats clients et obligations de performance

Les contrats conclus avec les clients sont analysés afin de déterminer les obligations de performance qui constituent l'unité de compte élémentaire pour la reconnaissance du revenu.

Prix du contrat

Le prix du contrat correspond au montant de la contrepartie qu'Orano s'attend à recevoir en échange des biens et services transférés. Ce prix inclut les éléments fixes fermes, ainsi que les éléments variables à hauteur de la part dont l'obtention est considérée comme hautement probable. Les éléments variables incluent les révisions de prix pouvant résulter de clauses d'indexation ou d'avenants, les effets potentiels de pénalités ou de rabais, etc.

Le prix du contrat est retraité dans le cas où l'une des parties au contrat reçoit un avantage de financement significatif de l'autre partie, autrement dit lorsque la combinaison (i) du décalage temporel entre l'encaissement et le transfert de contrôle des biens et services du contrat (i.e. la reconnaissance du chiffre d'affaires) et (ii) du taux d'intérêt applicable à une facilité de crédit équivalente, a un effet significatif sur le prix du contrat négocié par les parties. Ce retraitement revient à reconnaître le revenu sur la base d'un prix de transaction reflétant le prix que le client aurait payé pour une transaction au comptant, c'est-à-dire nette de tout élément lié aux modalités de financement. L'ajustement ainsi déterminé sur le prix de contrat est reconnu concomitamment à la reconnaissance du chiffre d'affaires, tandis que la charge ou le produit financier est reconnu à due proportion de l'évolution et de l'amortissement de la facilité de crédit implicite résultant des termes de paiement. Le taux d'intérêt appliqué est le taux de financement marginal que la partie recevant le financement obtiendrait auprès d'un établissement financier en négociant, le jour de la signature du contrat, un emprunt dont les caractéristiques sont similaires au financement implicite accordé.

Allocation du prix du contrat aux obligations de performance

Le prix du contrat est alloué à chaque obligation de performance en fonction des proportions des prix de ventes séparés, généralement en ligne avec les modalités contractuelles.

Reconnaissance du revenu associé à chaque obligation de performance

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque l'entreprise transfère au client le contrôle des biens ou services. En application de ce principe, le chiffre d'affaires est reconnu :

- Pour les contrats de fourniture de concentrés : à la livraison des concentrés d'uranium sur les sites de conversion désignés par les clients ; la livraison peut se matérialiser par une livraison physique ou par un transfert du compte de matière détenue par Orano chez le convertisseur vers le compte de matière détenue par le client chez ce même convertisseur (« book transfer ») ;
- Pour les contrats de conversion et d'enrichissement : à la livraison de l'UF₆. La livraison peut se matérialiser par une livraison physique ou par un transfert du compte de matière détenue par Orano vers le compte de matière détenue par le client chez l'enrichisseur ou l'assembleur du combustible ;
- Pour les prestations de traitement-recyclage, de transport et d'entreposage : à l'avancement des services rendus ; lorsque le contrat prévoit une participation du client au financement de la construction d'un actif nécessaire à la réalisation des prestations couvertes par le contrat, le chiffre d'affaires relatif au financement reçu est dégagé à l'avancement des prestations sous-jacentes sur la durée d'utilisation de l'actif, sauf à ce que le client prenne le contrôle de l'actif construit (auquel cas, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la construction de l'actif) ;
- Pour les contrats de conception et de fabrication d'équipements répondant aux spécifications techniques du client : à l'avancement, sauf à ce que le groupe ne dispose pas d'un droit aux paiements suffisant au titre des prestations réalisées à date en cas d'interruption du contrat motivé par une raison autre que le défaut du groupe.

Lorsque la reconnaissance du chiffre d'affaires se fait à l'avancement dans les cas décrits ci-dessus, la mesure de l'avancement est déterminée par le rapport entre les coûts encourus et les coûts à terminaison. Le chiffre d'affaires est reconnu dans la mesure où il est hautement probable qu'il ne fera l'objet d'aucune reprise ultérieure.

Actifs et passifs sur contrats

Les actifs sur contrats correspondent au droit dont dispose le groupe au titre des travaux réalisés et qui ne constituent pas encore un droit inconditionnel à paiement.

Les passifs sur contrats correspondent aux montants comptabilisés en cas de paiements reçus excédant le montant reconnu en revenu au titre de la satisfaction d'une obligation de performance. Ils comprennent notamment :

- les montants reçus de clients et concourant au financement d'investissements affectés à l'exécution de contrats de longue durée auxquels ils ont souscrit ;
- les autres avances et acomptes reçus de clients repris au fur et à mesure de la réalisation des prestations couvertes par le contrat.

Conformément aux dispositions de la norme, le groupe effectue la compensation par contrat entre actifs et passifs sur contrats.

Les créances clients représentent le droit inconditionnel du groupe à recevoir un paiement dont l'exigibilité ne dépend que du seul passage du temps.

Coûts d'obtention de contrats

Les coûts encourus en vue d'obtenir un contrat ne sont capitalisés que si :

- il s'agit de coûts marginaux que le groupe n'aurait pas encourus s'il n'avait pas obtenu le contrat, et
- le groupe s'attend à les recouvrer.

1.3.7. Évaluation des actifs corporels et incorporels

1.3.7.1. Actifs incorporels

Un actif incorporel est comptabilisé s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Goodwill

En application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le goodwill relatif à un regroupement d'entreprises représente la différence entre :

- D'une part la somme des éléments suivants :
 - Le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle à la juste valeur à la date d'acquisition,
 - Le montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et,
 - Pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition, de la quote-part d'intérêt détenue par le groupe dans l'entité acquise avant la prise de contrôle
 - D'autre part, le montant net des actifs acquis et passifs repris, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition
- Lorsque la différence qui en résulte est négative, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

Le montant du goodwill est définitivement arrêté dans les douze mois suivant la date d'acquisition.

Le goodwill est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT au niveau desquelles il est suivi.

Le goodwill provenant de l'acquisition de filiales est présenté séparément au bilan. Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les modalités décrites en 1.3.7.5.

Après leur comptabilisation initiale, le goodwill est inscrit à son coût diminué, le cas échéant, des pertes de valeurs constatées. Au compte de résultat, les pertes de valeur relatives au goodwill sont présentées en « Autres charges opérationnelles ».

Le goodwill provenant de l'acquisition d'entreprises associées et de coentreprises est inclus dans la valeur comptable de la participation présentée au bilan du groupe. Au compte de résultat, les pertes de valeur relatives à ce goodwill sont enregistrées dans la ligne « Quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises ».

Lorsqu'une UGT ou partie d'UGT vient à être cédée, la quote-part de goodwill correspondant au périmètre cédé est prise en compte dans la valeur comptable de son actif net utilisée pour déterminer le gain ou la perte réalisé. Cette quote-part de goodwill est évaluée en fonction de la valeur relative du périmètre cédé au sein de l'UGT ou groupe d'UGT.

Dépenses de Recherche et Développement

Les dépenses de recherche engagées par le groupe pour son propre compte sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Les dépenses de Recherche et Développement financées par des clients dans le cadre de contrats sont incluses dans le coût de revient de ces contrats et sont comptabilisées dans la rubrique « coût des produits et services vendus ».

Les dépenses relatives à un projet de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si ce projet remplit les critères suivants :

- le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet a été démontrée ;
- il est dans l'intention du groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente ;
- les ressources techniques et financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au groupe.

Les coûts de développement ainsi capitalisés sont ensuite amortis sur la durée d'utilité probable de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service. Ils font l'objet d'un amortissement minimum linéaire.

Études et travaux d'exploration minière

Les études et travaux d'exploration minière sont évalués selon les règles suivantes :

- les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources minérales et les dépenses liées aux études et travaux d'évaluation des gisements mis en évidence sont engagées avant que la rentabilité du projet ne soit déterminée ; elles sont inscrites en charges de l'exercice dans le compte « Frais de Recherche et Développement » ;
- les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, présente de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait des réserves qu'ils ont permis d'identifier.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels, qui comprennent notamment des droits miniers et de la technologie acquise, sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Ils sont amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation (amortissement linéaire ou en fonction des unités de production), à partir de la date de leur mise en service et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable ou, le cas échéant, de la durée de leur protection juridique.

1.3.7.2. Actifs corporels

Les actifs corporels sont évalués à leur coût de revient (coût d'acquisition ou de production) incluant les dépenses de mise en service, minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût des installations réalisées en interne comprend tous les coûts de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts de production qui participent à la construction de l'actif.

Le coût de revient des installations nucléaires inclut la quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle à la charge du groupe, évaluée à la date de leur mise en service, intitulée « Actif de démantèlement – part propre » (cf. note 1.3.12). Conformément à l'interprétation IFRIC 1, les variations des provisions pour opérations de fin de cycle provenant de changements d'estimations ou d'hypothèses de calcul et se rapportant à des installations nucléaires en exploitation ont pour contrepartie une variation de même montant des actifs auxquels ces provisions se rapportent.

Les actifs corporels sont amortis selon le mode estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens (amortissement linéaire ou en fonction des unités de production) ; chaque composant est amorti sur la durée d'utilisation qui lui est propre.

Les terrains miniers sont amortis sur la durée d'exploitation du gisement, les agencements et aménagements des terrains sur 10 ans, les constructions entre 10 et 45 ans, les installations techniques, matériels et outillages industriels autres que les installations nucléaires sur 5 à 10 ans, les installations générales et agencements divers sur 10 à 20 ans, les emballages industriels sur 10 à 20 ans, les autres matériels de transport, matériels de bureau, matériels informatiques et mobiliers sur 3 à 10 ans. Les installations nucléaires sont amorties de façon linéaire sur leur durée estimée d'utilisation.

Ces durées sont révisées en cas d'évolution significative de leur durée estimée d'utilisation.

Les variations de la valeur des actifs de démantèlement (quote-part propre) sont amorties de façon prospective sur la durée d'utilisation résiduelle des installations.

1.3.7.3. Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès leur prise d'effet, par la constatation à l'actif d'un droit d'utilisation enregistré en « Droits d'utilisation – contrats de location » et au passif par une dette enregistrée en « Dettes de location ». Un contrat contient un contrat de location s'il confère au groupe le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

A la date de prise d'effet du contrat, la dette de location correspond à la valeur actualisée des paiements futurs.

Les paiements de location sont actualisés au taux marginal d'endettement. Le taux retenu, déterminé par devise et par maturité, correspond au taux que le preneur aurait eu à payer pour emprunter, sur une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires à l'obtention d'un bien de valeur similaire au droit d'utilisation de l'actif loué dans un environnement économique similaire.

La valeur du droit d'utilisation est déterminée à la date de prise d'effet du contrat de location à partir du montant initial de la dette de location auquel sont ajoutés, le cas échéant :

- les paiements d'avance faits au loueur, nets des avantages reçus du bailleur,
- les coûts directs initiaux : il s'agit des coûts marginaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- les coûts estimés de remise en état du bien loué ; ce montant est actualisé et enregistré en contrepartie d'une provision pour remise en état.

Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement du droit d'utilisation et une charge d'intérêt. Ce retraitement entraîne la comptabilisation d'impôts différés. Dans le tableau des flux de trésorerie, seule la charge d'intérêt impacte les flux de trésorerie générés par l'activité ; le remboursement du principal de la dette de location impacte en effet les flux de trésorerie liés aux opérations de financement.

Les loyers des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

Le droit d'utilisation et la dette de loyers sont amortis sur la durée du contrat qui correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. La probabilité d'exercer une option de renouvellement ou de ne pas exercer une option de résiliation est déterminée par typologie de contrat ou au cas par cas sur la base des dispositions contractuelles et réglementaires, de la nature de l'actif sous-jacent, de sa spécificité et de son emplacement, le cas échéant.

Dans le cadre des tests de perte de valeur, les droits d'utilisation sont alloués à l'UGT ou au groupe d'UGT auxquels ils appartiennent. A cet effet, la valeur du droit d'utilisation est intégrée à la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT et les paiements de loyers ayant servi à calculer la dette de loyers sont exclus des flux de trésorerie futurs utilisés pour la détermination de la valeur d'utilité de l'UGT / du groupe d'UGT testés. Ces modalités de réalisation des tests de perte de valeur en lien avec l'application d'IFRS 16 n'ont pas d'incidence matérielle sur le résultat des tests compte tenu du montant des droits d'utilisation.

1.3.7.4. Incorporation des coûts d'emprunts

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 23 révisée applicable à partir du 1er janvier 2009, les coûts d'emprunt relatifs aux investissements corporels et incorporels, se rapportant à des projets engagés postérieurement à cette date et dont la durée de construction ou de préparation est supérieure à un an, sont inclus dans le coût de revient de ces actifs.

Les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés dans la valorisation des actifs corporels et incorporels lorsque :

- ils ont été mis en service avant le 1er janvier 2009 ;
- ou ils ont été mis en service postérieurement à cette date, mais les dépenses ont été engagées et comptabilisées en immobilisations en cours au 31 décembre 2008.

1.3.7.5. Pertes de valeur des actifs corporels et incorporels et du goodwill

Les actifs qui ne génèrent pas de flux de trésorerie largement indépendants les uns des autres sont regroupés dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs appartiennent. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Elles reflètent la manière dont les activités sont gérées au sein du groupe.

Des tests de pertes de valeur sont réalisés sur les actifs corporels et incorporels à durée de vie déterminée lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif et si celle-ci redevient de ce fait plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

En outre, des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement au moins une fois par an pour le goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée, et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces tests sont effectués au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT auxquels le goodwill et les actifs incorporels appartiennent.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur nette comptable des actifs qui lui sont rattachés. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Le groupe réalise les tests de dépréciation de ses actifs sur la base de sa meilleure estimation de leur valeur recouvrable, qui correspond à la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des frais de cession, ce qui correspond à sa valeur nette de réalisation, évaluée sur la base de données observables lorsqu'il en existe (transactions récentes, offres reçues de repreneurs potentiels, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables, multiple des ressources d'uranium en terre obtenu en rapportant les valeurs boursières des comparables avec les réserves et ressources déclarés sur les gisements),
- et sa valeur d'utilité, égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, tels qu'ils résultent du plan stratégique validé par la gouvernance et de ses hypothèses sous-jacentes, augmentée de sa « valeur terminale » correspondant à la valeur actualisée à l'infini des flux de trésorerie de l'année « normative » estimée à l'issue de la période couverte par les flux prévisionnels. Cependant, certaines UGT ou groupes d'UGT ont une durée de vie définie (par les ressources en minerai dans les mines, ou par la durée des autorisations d'exploitation dans les activités nucléaires) ; dans ce cas, les flux de trésorerie pris en compte pour évaluer leur valeur d'utilité ne sont pas actualisés à l'infini, mais dans la limite de leur durée attendue d'exploitation.

Les taux d'actualisation retenus s'appuient sur le coût moyen pondéré du capital de chacun des actifs ou groupes d'actifs concernés. Ils sont calculés après impôt.

Les tests de dépréciation sont sensibles aux hypothèses macroéconomiques (dont la parité avec le dollar américain) et sectorielles retenues, notamment en termes d'évolution des prix du minerai ou des services de conversion et d'enrichissement, mais également de durée d'utilisation des actifs sous-jacents. Compte tenu de ces sensibilités, le groupe révise ses estimations et hypothèses sous-jacentes a minima une fois par an, ou plus, lorsque l'évolution des conditions de marché le requiert.

1.3.8. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation, qui correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les consommations de stocks sont généralement valorisées en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'entrée des stocks comprend tous les coûts directs de matières, les coûts de main d'œuvre ainsi que l'affectation des coûts indirects de production.

Dans le cas de prêts de matière avec transfert de titre de propriété, le groupe comptabilise en stock la matière empruntée au coût unitaire moyen pondéré, qui correspond à la juste valeur estimée de la contrepartie remise à la date de la transaction. Une dette correspondant à l'obligation de restitution de la matière est comptabilisée pour la même valeur dans le compte « autres dettes opérationnelles ».

Une provision pour contrat onéreux est constituée dès lors que le coût unitaire moyen pondéré anticipé de la restitution devient supérieur à celui de la dette initialement enregistrée.

1.3.9. Actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers se composent :

- des actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle,
- des titres de participation dans des sociétés non consolidées,
- des prêts, avances et dépôts,
- des créances clients et comptes rattachés,
- de certaines autres créances opérationnelles,
- des comptes bancaires nantis,
- de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et
- de la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent :

- les dettes financières,
- les dettes fournisseurs et comptes rattachés,
- certaines autres dettes opérationnelles,
- les concours bancaires, et
- la juste valeur négative des instruments financiers dérivés.

1.3.9.1. Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

La norme IFRS 9 prévoit que les actifs financiers soient classés en trois catégories : coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par les autres éléments du résultat global, en fonction des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », SPPI).

Les actifs répondant à la définition d'instruments de dette (flux contractuels de trésorerie associés à des paiements d'intérêts et aux remboursements de capital) sont comptabilisés :

- au coût amorti lorsque le groupe les détient en vue de collecter l'ensemble des flux de trésorerie contractuels,
- en juste valeur par résultat lorsque le groupe les détient en vue de les céder et réaliser une plus-value,
- en juste valeur par les autres éléments du résultat global lorsque le groupe les détient dans un objectif mixte de collecte des flux de trésorerie contractuels et de cession (avec recyclage de la plus ou moins-value en résultat en date de cession).

Les actifs répondant à la définition d'instruments de capitaux propres (titres d'actions ou de fonds communs de placement actions) sont comptabilisés en juste valeur par résultat, sauf à ce que le groupe opte pour l'option permettant de les comptabiliser de manière irrévocable en juste valeur par les autres éléments du résultat global (sans recyclage des plus ou moins-values en résultat).

Par exception à ces principes, certains instruments peuvent être comptabilisés en juste valeur par résultat lorsque ce traitement permet de compenser une position symétrique affectant le compte de résultat.

1.3.9.2. Modalités d'évaluation des actifs et passifs financiers

Hormis les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, le groupe évalue ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur à la date de clôture. La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction normale entre intervenants de marché à la date d'évaluation.

Tous les actifs et passifs évalués à la juste valeur sont valorisés à partir de techniques qui cherchent à maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- Niveau 1 (cours cotés non ajustés) : cours auxquels le groupe peut avoir accès sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 (données observables) : techniques d'évaluation utilisant uniquement des données observables directement ou indirectement sur un marché actif pour un instrument similaire ;
- Niveau 3 (données non observables) : techniques d'évaluation utilisant principalement des données non observables, y compris des données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs.

1.3.9.3. Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle

Cette rubrique regroupe l'ensemble des placements qu'Orano dédie au financement de ses opérations futures de fin de cycle des activités nucléaires : démantèlement des installations et reprise et conditionnement des déchets. Elle comprend des lignes d'actions et d'obligations cotées détenues de façon directe, des fonds communs de placement (FCP) dédiés actions, des FCP dédiés obligataires et monétaires, et des liquidités. Elle inclut également des créances résultant d'accords passés avec des tiers pour la prise en charge d'une quote-part du financement des opérations de fin de cycle ; ces créances sont comptabilisées selon la méthode décrite en note 1.3.9.5.

Orano ne consolide pas ligne à ligne les actifs de ses FCP dédiés dans la mesure où la société ne les contrôle pas suivant les critères de la norme IFRS 10 :

- Orano n'intervient pas dans la gestion des FCP dédiés qui est effectuée par des sociétés de gestion de premier plan indépendantes du groupe ;
- Orano ne détient pas de droit de vote dans les FCP ;
- Les FCP ne réalisent pas d'opérations directes ou indirectes sur les instruments financiers émis par Orano ;
- Les FCP réalisent exclusivement des placements financiers qui n'ont pas un caractère stratégique pour Orano ;
- Orano ne tire aucun avantage et ne supporte aucun risque, autres que ceux normalement associés aux placements dans les FCP et ceci proportionnellement à sa participation ;
- Les conventions de gestion restreignent la possibilité de résiliation par Orano à des cas spécifiques (faute, fraude, ...). Orano n'a donc pas la possibilité de changer la société de gestion du fonds à tout moment.

En conséquence, les FCP dédiés sont inscrits au bilan sur une seule ligne, pour une valeur correspondant à la quote-part d'Orano dans leur valeur liquidative à la date de clôture de l'exercice.

Hormis les obligations d'état et la créance sur le CEA qui sont comptabilisées au coût amorti, l'ensemble du portefeuille d'actifs dédiés aux opérations de fin de cycle est enregistré dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

1.3.9.4. Prêts, avances et dépôts

Ce poste comprend principalement des créances rattachées à des participations non consolidées, des avances sur acquisitions de titres de participation et des dépôts et cautionnements.

Ils sont évalués suivant la méthode du coût amorti, et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur au bilan.

1.3.9.5. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées suivant la méthode du coût amorti.

La dépréciation est calculée sur la base du modèle fondé sur les pertes attendues (« expected credit loss »). Selon ce modèle, les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sont enregistrées sur les instruments émis ou acquis dès leur entrée au bilan. Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) sont comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ou dans le cas de créances commerciales à court terme. Le groupe détermine la perte attendue sur la base (a) du montant de l'exposition au défaut, (b) du taux de perte associé et (c) de la probabilité de défaut.

1.3.9.6. Autres actifs financiers courants

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres de créances négociables dont l'échéance est supérieure à trois mois et des titres d'OPCVM non monétaires placés à un horizon de gestion à court terme facilement mobilisables, ne répondant pas strictement aux critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Les titres de créances sont évalués suivant la méthode du coût amorti et les OPCVM en juste valeur par résultat.

1.3.9.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants financiers avec des sociétés non consolidées.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à l'origine ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur selon les critères énoncés par la norme IAS 7. Ils incluent notamment des titres de créances négociables et des titres d'OPCVM monétaires en euros ; les titres de créances sont évalués suivant la méthode du coût amorti et les OPCVM en juste valeur par résultat.

1.3.9.8. Dettes financières

Les dettes financières se composent :

- de certaines avances rémunérées reçues des clients : les avances portant intérêts reçues des clients sont classées en dettes financières lorsqu'elles sont réglées en trésorerie et en passifs sur contrats dans les autres cas,
- des emprunts auprès des établissements de crédit,
- des emprunts obligataires émis par Orano,
- des découverts bancaires courants, et
- des dettes liées à des locations financières.

Les dettes financières sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts obligataires faisant l'objet d'une couverture de taux (swap taux fixe / taux variable) qualifiée de couverture de juste valeur sont réévalués de façon symétrique à l'instrument dérivé de couverture.

1.3.9.9. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le groupe a choisi de continuer d'appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de comptabilité de couverture.

1.3.9.9.1. Risques couverts et instruments financiers

Orano utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments dérivés utilisés consistent essentiellement en des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux, des swaps d'inflation et des options de change.

Les risques couverts concernent des créances, des dettes et des engagements fermes ou prévisionnels en monnaies étrangères.

1.3.9.9.2. Comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, et réévalués lors de chaque clôture comptable jusqu'à leur dénouement.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme éléments de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie, de couverture d'investissements nets à l'étranger, ou qu'ils ne sont pas qualifiés d'éléments de couverture.

Couverture de juste valeur

Cette désignation concerne les couvertures d'engagements fermes en monnaies étrangères : achats, ventes, créances et dettes. L'élément couvert et l'instrument dérivé sont réévalués de façon symétrique, et leurs variations de valeur sont enregistrées simultanément en compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Cette désignation concerne les couvertures de flux de trésorerie futurs probables : achats et ventes prévisionnels en monnaies étrangères.

Les éléments couverts de nature hautement probable ne sont pas valorisés au bilan. Seuls les instruments dérivés de couverture sont réévalués lors de chaque clôture comptable ; en contrepartie, la part efficace des variations de valeur est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global » et présentée au bilan pour son montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers » ; seule la part inefficace de la couverture affecte le compte de résultat.

Les montants comptabilisés en « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers » sont rapportés au compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte celui-ci, c'est-à-dire lors de la comptabilisation des transactions faisant l'objet de la couverture.

Couverture d'investissements nets à l'étranger

Cette désignation concerne les emprunts contractés dans une monnaie étrangère, ainsi que les emprunts contractés en euros et faisant l'objet d'un swap de change dans une monnaie étrangère, afin de financer par exemple l'acquisition d'une filiale ayant la même monnaie fonctionnelle. Les écarts de change relatifs à ces emprunts sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » et présentés au bilan pour leur montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Réserves de conversion » ; seule la part inefficace de la couverture affecte le compte de résultat.

Les montants comptabilisés en réserves de conversion sont rapportés au compte de résultat lors de la cession de la filiale concernée.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Lorsque les instruments dérivés ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, les variations de juste valeur sont portées immédiatement en compte de résultat.

1.3.9.3. Présentation des instruments dérivés comptabilisés au bilan et au compte de résultat

Présentation au bilan

Les instruments dérivés utilisés pour couvrir des risques liés à des transactions commerciales sont présentés au bilan en créances et dettes opérationnelles ; les instruments dérivés utilisés pour couvrir des risques liés à des prêts, des emprunts et des comptes courants sont présentés en actifs financiers ou en dettes financières.

Présentation au compte de résultat

La réévaluation des instruments dérivés et des éléments couverts relatifs à des transactions commerciales affectant le compte de résultat est comptabilisée en « Autres charges et produits opérationnels », à l'exception de la part correspondant au report/déport, qui est comptabilisée en résultat financier.

La réévaluation des instruments financiers de couverture et des éléments couverts relatifs à des prêts et emprunts en monnaies étrangères affectant le compte de résultat est comptabilisée en résultat financier.

1.3.9.10. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou
- le groupe transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier du fait du transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

1.3.10. Avantages du personnel

Les engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départs, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, sont comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Les prestations servies dans les avantages postérieurs à l'emploi sont distinguées selon que le niveau des prestations dépend (i) des cotisations faites par le salarié (régimes à « cotisations définies ») ou (ii) d'un niveau d'engagement défini par l'entreprise (régimes à « prestations définies »).

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées : selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses actuarielles (évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement, taux de rotation et taux de mortalité). Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation déterminé en fonction des taux des emprunts obligataires, de durée équivalente à celle des passifs sociaux de la société, émis par les entreprises de première catégorie.

Le montant de la provision résulte de l'évaluation des engagements minorée de la juste valeur des actifs destinés à leur couverture.

Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) se rapportant aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » ; ils ne sont pas recyclables au compte de résultat.

En revanche, les écarts actuariels se rapportant aux avantages du personnel en cours d'emploi (par exemple, les médailles du travail) sont comptabilisés au compte de résultat en « autres produits et charges opérationnels ».

Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires) sont scindés en deux catégories :

- la charge de désactualisation de la provision, nette du rendement attendu des actifs de couverture, est portée en résultat financier ; le rendement attendu des actifs est évalué en utilisant un taux d'intérêt identique au taux d'actualisation de la provision ;
- la charge correspondant au coût des services rendus est répartie entre les différents postes de charges opérationnelles par destination : coûts des produits et services vendus, charges de recherche et développement, charges commerciales et marketing, charges administratives.

Le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications/liquidations de régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Autres charges et produits opérationnels ».

1.3.11. Provisions liées aux opérations d'exploitation

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation actuelle légale, contractuelle ou implicite, résultant d'un événement passé et devant faire l'objet d'une sortie probable de ressources sans contrepartie attendue après la date de clôture. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision.

Les provisions pour lesquelles la sortie de ressources doit avoir lieu dans un délai supérieur à deux ans sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif.

Provisions pour Travaux Restant à Effectuer

Les provisions pour travaux restant à effectuer couvrent un ensemble de charges futures à encourir sur les sites de La Hague et de Melox (Secteur Aval), du Tricastin et de Malvesi (Secteur Amont) au titre du traitement des déchets et d'autres opérations issues du cycle d'exploitation. Les travaux portent essentiellement, pour le Secteur Aval, sur des activités d'entreposage, traitement, conditionnement, transport et stockage de déchets technologiques et de procédés, et, pour le secteur Amont, sur des travaux de traitement et de conditionnement des effluents nitrates et des poussières.

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de la courbe de taux d'état français (taux OAT) à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides par un taux d'équilibre à long terme, à laquelle est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de qualité investissement ainsi, qu'une prime d'illiquidité. Sur la base des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe de taux ainsi construite.

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque Centrale Européenne.

Les changements d'hypothèses relatifs aux changements de devis, de taux d'actualisation et d'inflation et d'échéanciers sont comptabilisés en résultat.

Contrats déficitaires

Un contrat déficitaire est un contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus du contrat. Les coûts inévitables d'un contrat reflètent le coût net de sortie du contrat, c'est-à-dire le plus faible du coût d'exécution du contrat ou de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution.

Lorsque le groupe enregistre un contrat déficitaire, l'obligation actuelle résultant de ce contrat fait l'objet d'une provision (après prise en compte de toute dépréciation d'actif relative aux actifs dédiés à l'exécution de ce contrat).

Provisions pour restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée par le groupe lorsqu'il a une obligation implicite, qui est matérialisée lorsque : (i) il existe un plan formalisé et détaillé précisant l'activité ou la partie de l'activité concernée, la localisation et le nombre de personnes affectées, l'estimation des dépenses qui seront engagées et la date à laquelle le plan sera mis en œuvre ; et (ii) les personnes affectées ont été valablement informées des principales caractéristiques du plan.

Provisions pour réaménagement des sites miniers

Ces provisions correspondent aux dépenses prévisibles liées aux coûts de reconstitution des sites miniers à la charge du groupe. La provision est constituée au fur et à mesure de l'exploitation du site, selon le principe de la « dégradation progressive ».

La provision pour reconstitution des sites miniers est égale au prorata du cumul des tonnages traités depuis la mise en service du site sur le tonnage total du site (quantités déjà traitées et restant à traiter).

1.3.12. Provisions pour opérations de fin de cycle

Les provisions pour opérations de fin de cycle couvrent :

- les coûts de démantèlement pour mener l'installation à l'état final du déclassement dont les coûts de traitement et de conditionnement des déchets issus des opérations de démantèlement ;
- les coûts d'entreposage, de reprise, traitement et conditionnement de certains déchets historiques issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés qui n'ont pu être traités en ligne (RCD) ;
- les coûts liés à la gestion long terme des déchets radioactifs (entreposage, transport et stockage) ;
- les coûts de surveillance des sites de stockage après leur fermeture.

A la clôture, ces coûts sont ajustés aux conditions économiques existantes et positionnés par échéance de décaissement afin d'être actualisés à partir du taux d'inflation et du taux d'actualisation correspondant à la chronique de dépenses prévisionnelles.

Les provisions pour opérations de fin de cycle à la charge du groupe et relatives au démantèlement des installations font partie intégrante du coût de revient de ces installations.

Elles sont donc évaluées et comptabilisées en totalité dès la date de mise en service active de l'installation nucléaire correspondante, en contrepartie d'un actif de démantèlement, au sein des actifs corporels (cf. note 1.3.7.2).

Traitement de l'amortissement

L'actif de démantèlement est amorti linéairement sur la même durée que les installations concernées.

La charge d'amortissement correspondante ne participe pas à l'avancement des contrats et ne rentre pas dans le coût de revient des stocks. Elle est cependant intégrée dans la rubrique du compte de résultat intitulée « coût des produits et services vendus », en déduction de la marge brute.

Traitement des charges de désactualisation

La provision est désactualisée à la fin de chaque exercice : la désactualisation représente l'augmentation de la provision due au passage du temps. Cette augmentation a pour contrepartie un compte de charge financière.

Taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle

Les taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle sont appréciés à partir des principes décrits ci-après.

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque Centrale Européenne.

Le taux d'actualisation est fixé en application de la norme IAS 37 sur la base des conditions de marché à la date de clôture, ainsi que des caractéristiques propres au passif. Le taux est ainsi déterminé à partir de la courbe de taux d'état français (taux OAT) à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides par un taux d'équilibre à long terme, à laquelle est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de qualité investissement ainsi qu'une prime d'illiquidité. Sur la base des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe des taux ainsi construite.

La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des taux de marché et des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long termes.

Selon le décret N°2007-243 du 23 février 2007 et l'arrêté du 29 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 mars 2007 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires, un déficit ou surplus de couverture (ratio des actifs dédiés à la juste valeur sur les provisions de fin de cycle loi) est calculé sur la base du taux d'actualisation ainsi déterminé, dès lors que ce taux d'actualisation reste inférieur :

- au taux de rendement anticipé des actifs de couverture ; et
- au taux réglementaire déterminé comme la moyenne arithmétique sur quatre ans du TEC 30, majorée de 100 points de base. Néanmoins, à titre de mesure transitoire, à compter du 31 décembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2026, il est déterminé sur la base de la moyenne pondérée entre 4,3% et la nouvelle formule, la pondération du taux de 4,3% décroissant de manière linéaire sur la période transitoire.

Dans le cas où le taux d'actualisation est supérieur au taux réglementaire, le déficit ou surplus de couverture serait déterminé à partir de ce dernier.

Traitement des changements d'hypothèses

Les changements d'hypothèses concernent les changements de devis, de taux d'actualisation et d'inflation et d'échéanciers.

En application de la méthode prospective :

- si l'installation est en exploitation, l'actif de démantèlement est ajusté du même montant que la provision ; l'actif de démantèlement est amorti sur la durée résiduelle des installations ;
- si l'installation n'est plus en exploitation ou s'il s'agit de reprises et conditionnements des déchets (RCD), l'impact est pris en résultat sur l'année du changement pour la quote-part restant à la charge du groupe. L'impact des changements de devis est porté au résultat opérationnel au sein des Autres produits et charges opérationnels ; l'impact des changements de taux d'actualisation et d'inflation liés aux évolutions des conditions de marché et aux changements d'échéancier est porté au résultat financier.

Actifs de fin de cycle (part tiers)

Le groupe peut être amené à réaliser des opérations de démantèlement dont le financement, pour une quote-part est à la charge de tiers. La provision pour opérations de fin de cycle couvre la totalité des opérations. Elle est comptabilisée en contrepartie du compte « Actif de démantèlement – part propre » pour la quote-part à la charge du groupe et en contrepartie du compte d'actif non courant intitulé « Actifs de fin de cycle – part des tiers » à hauteur du financement attendu de la part du tiers.

L'actif de fin de cycle – part des tiers ne fait pas l'objet d'amortissement.

Il est actualisé de manière symétrique aux provisions correspondantes. L'effet de désactualisation venant augmenter la valeur de l'actif est enregistré dans un compte de produit financier.

Il est réduit à mesure que les travaux contractualisés sont réalisés.

1.3.13. Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent la charge (le produit) d'impôt courant et la charge (le produit) d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Impôt courant

Les actifs et passifs d'impôt courant sont évalués en fonction du montant attendu qui sera reçu ou payé à l'administration fiscale.

L'impôt courant relatif à des éléments comptabilisés au sein des capitaux propres est également reconnu en capitaux propres, et non au sein du compte de résultat. Lorsqu'elles sont sujettes à interprétation, le Management réévalue régulièrement les positions qu'il a prises dans ses déclarations fiscales, et il comptabilise des provisions en conséquence lorsqu'il le juge nécessaire.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et les bases fiscales des éléments d'actif et de passif, auxquelles est appliqué le taux d'impôt attendu sur la période de renversement des différences temporelles et qui a été adopté à la date de clôture. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les différences temporelles imposables entraînent la comptabilisation d'impôts différés passifs.

Les différences temporelles déductibles, les déficits reportables et les crédits d'impôts non utilisés entraînent la comptabilisation d'impôts différés actifs à hauteur des montants dont la récupération future est probable. Les actifs d'impôt différé font l'objet d'une analyse de recouvrabilité au cas par cas en tenant compte des prévisions de résultat issues du plan d'actions stratégique du groupe.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables provenant des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le groupe est en mesure de contrôler l'échéance de renversement des différences temporelles et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Les impôts sont revus à chaque clôture pour tenir compte notamment des incidences des changements de législations fiscales et des perspectives de recouvrabilité.

Les impôts différés sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception de ceux qui se rapportent aux « Autres éléments du résultat global » qui sont également enregistrés en « Autres éléments du résultat global ».

Orano a opté pour la comptabilisation en impôt sur le résultat de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à laquelle ses filiales françaises sont soumises au taux de 1,6 % (taxe pour frais de CCI incluse), depuis l'année 2010. En application de la norme IAS 12, l'option retenue entraîne la comptabilisation d'impôts différés au taux de 1,6 % sur les différences temporelles correspondantes.

Recouvrabilité des impôts différés actifs

Le montant des impôts différés actifs est revu à chaque date de reporting, et il est réduit le cas échéant dans la mesure où il n'est plus probable que des profits taxables futurs permettront d'utiliser tout ou partie de ce montant. De même, les impôts différés actifs non reconnus sont réévalués à chaque date de reporting et sont reconnus à hauteur de l'estimation des profits taxables futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

La partie recouvrable des actifs d'impôts différés du groupe correspond à celle pour laquelle la probabilité de recouvrement est supérieure à 50%. En pratique, pour établir cette probabilité, le groupe procède à une analyse en trois étapes : (a) démonstration du caractère non récurrent des déficits, (b) analyse des perspectives de résultats futurs et (c) analyse des opportunités liées à la gestion fiscale.

S'agissant des perspectives de résultats futurs, la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs sur lesquels imputer les pertes reportables est appréciée au regard des prévisions de résultat issues du plan stratégique validé par la gouvernance.

L'estimation des pertes imputables tient également compte de la réglementation annuelle d'imputation maximale (50% pour la France).

Compensation des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée au sein d'une même entité fiscale lorsque celle-ci a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôt exigible.

Note 2 – PERIMETRE

REPARTITION DES SOCIETES CONSOLIDEES FRANCE / ETRANGER

<i>(nombre de sociétés)</i>	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Intégration Globale	22	41	24	42
Activité conjointe	-	6	-	6
Mise en équivalence	1	4	1	5
Sous-Total	23	51	25	53
Total	74		78	

PRINCIPALES OPERATIONS REALISEES EN 2019

Création de la coentreprise Nurlikum Mining LLC en Ouzbékistan

(Cf. note 1.1)

PRINCIPALES OPERATIONS REALISEES EN 2018

Création de la coentreprise Interim Storage Partners LLC

Orano CIS LLC détenue par Orano USA et la société Waste Control Specialists (WCS) ont créé une coentreprise, dénommée Interim Storage Partners (ISP) détenue respectivement à 51% et 49%, pour exploiter une installation d'entreposage centralisée de combustibles usés sur le site WCS au Texas. Orano TN fournit son expertise unique dans la conception d'emballages, le transport et l'entreposage de combustibles usés. WCS apporte son expérience d'exploitant d'une installation unique servant à la fois l'industrie nucléaire et le Département américain de l'énergie (DOE).

PERIMETRE DES SOCIETES CONSOLIDEES

(IG : intégration globale / MEE : mise en équivalence / AC : activité conjointe)

Unité (nom) ou entités de rattachement Raison sociale, forme	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Pays	% intérêt		% intérêt
FRANCE				
Orano		IG 100	IG	100
Orano Cycle		IG 100	IG	100
Orano Support		IG 100	IG	100
Orano Mining		IG 100	IG	100
CFMM		IG 100	IG	100
CFM (*)			IG	100
Orano Expansion		IG 95,28	IG	86,51
EURODIF SA (2)		IG 100	IG	90
EURODIF PRODUCTION (*)			IG	90
SOFIDIF (2)		IG 60	IG	60
SET HOLDING		IG 95	IG	95
SET		IG 95	IG	95
Orano Temis		IG 100	IG	100
Orano DS – Démantèlement et Services		IG 73,86	IG	73,86
CNS		IG 51	IG	51
TRIHOM (1)		IG 48,75	IG	48,75
SICN		IG 100	IG	100
LEMARECHAL		IG 100	IG	100
TN International		IG 100	IG	100
Orano Med		IG 100	IG	100
Orano Projets		IG 100	IG	100
Orano Assurance et Réassurance		IG 100	IG	100
Orano DA – Diagnostic Amiante		IG 74		
Laboratoire d'étalons d'activité		IG 100	IG	100
SI-nerGIE		MEE 50	MEE	50
EUROPE (Hors France)				
Orano GmbH	Allemagne	IG 100	IG	100
Urangesellschaft - Frankfurt	Allemagne	IG 100	IG	100
Dekontaminierung Sanierung Rekultivierung	Allemagne	IG 100	IG	100
Enrichment Technology Company Ltd (ETC)	Grande-Bretagne	MEE 50	MEE	50
Orano Projects Ltd.	Grande-Bretagne	IG 100	IG	100
AMA Nuclear Ltd (**)	Grande-Bretagne		MEE	33
Orano UK Ltd.	Grande-Bretagne	IG 100	IG	100

Unité (nom) ou entités de rattachement Raison sociale, forme	Pays	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
			% intérêt		% intérêt
AMERIQUE					
Orano USA LLC	Etats-Unis	IG	100	IG	100
UG USA	Etats-Unis	IG	100	IG	100
Columbiana High Tech (*)	Etats-Unis			IG	100
TN Americas LLC	Etats-Unis	IG	100	IG	100
Orano Med LLC	Etats-Unis	IG	100	IG	100
PIC	Etats-Unis	IG	100	IG	100
Orano Federal Services LLC	Etats-Unis	IG	100	IG	100
Orano Decommissioning Services LLC	Etats-Unis	IG	100	IG	100
Orano CIS LLC	Etats-Unis	IG	100	IG	100
Interim Storage Partners LLC	Etats-Unis	MEE	51	MEE	51
Orano Canada Inc.	Canada	IG	100	IG	100
Cigar Lake	Canada	AC	37,10	AC	37,10
Key Lake	Canada	AC	16,67	AC	16,67
Kiggavik	Canada	AC	23,97	AC	23,97
Mc Arthur River	Canada	AC	30,20	AC	30,20
Mc Clean Lake	Canada	AC	70	AC	70
Midwest	Canada	AC	69,16	AC	69,16
Areva Est Canada	Canada	IG	100	IG	100
Urangesellschaft Canada Limited	Canada	IG	100	IG	100
URANOR Inc.	Canada	IG	100	IG	100
Areva Quebec Inc.	Canada	IG	100	IG	100
Orano Resources Southern Africa	Iles Vierges	IG	100	IG	100
ASIE / PACIFIQUE					
Orano Japan	Japon	IG	100	IG	100
Orano Cycle Japan Projects	Japon	IG	100	IG	100
ANADEC – Orano ATOX D&D Solutions Co. Ltd.	Japon	MEE	50	MEE	50
Orano Beijing Technology Co. Ltd.	Chine	IG	100	IG	100
UG Asia Limited	Chine	IG	100	IG	100
Areva Mongol LLC	Mongolie	IG	66	IG	66
COGEGOBI	Mongolie	IG	66	IG	66
Badrakh Energy LLC (1)	Mongolie	IG	43,56	IG	43,56
Orano Korea	Rép. de Corée	IG	100	IG	100
AREVA India Private Ltd.	Inde	IG	100	IG	100
KATCO	Kazakhstan	IG	51	IG	51
Nurlikum Mining LLC	Ouzbékistan	IG	51		
Orano Holdings Australia Pty Ltd	Australie	IG	100	IG	100
Orano Australia Pty Ltd.	Australie	IG	100	IG	100
AFRIQUE / MOYEN-ORIENT					
SOMAIR	Niger	IG	63,40	IG	63,40
IMOURAREN SA	Niger	IG	63,50	IG	57,66
COMINAK	Niger	MEE	34	MEE	34
Orano Mining (Namibia) Pty Ltd.	Namibie	IG	100	IG	100
Orano Processing Namibia	Namibia	IG	100	IG	100
Erongo Desalination Company (PTY) Ltd.	Namibie	IG	100	IG	100
URAMIN Centrafrique	Rép. Centre Africaine	IG	100	IG	100
AREVEXPLO RCA SA (**)	Rép. Centre Africaine			IG	70
Orano Gabon	Gabon	IG	100	IG	100
COMUF	Gabon	IG	68,42	IG	68,42
JORDAN AREVA RESSOURCES	Jordanie	IG	50	IG	50

(*) Fusions entre entités consolidées / (**) Liquidation

(1) Le pourcentage de contrôle sur ces entités est supérieur à 50%.

(2) Suite à la recapitalisation d'Eurodif SA, Sofidif ne détient plus aucune participation dans les sociétés du groupe

SOCIETES NON CONSOLIDEES

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des titres non consolidés détenus à 50% et plus représente 13 participations et s'élève à 4 millions d'euros au bilan. La Société juge qu'il n'y a pas de risque associé à ces participations et les considère comme non significatives.

Note 3 – INFORMATIONS SECTORIELLES

PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Résultat 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Mines	Amont	Aval	Corporate, Autres activités et éliminations	Total
Chiffre d'affaires brut	1 285	930	1 678	(107)	3 787
Ventes inter - secteurs	(6)	(29)	(90)	124	-
Chiffre d'affaires contributif	1 279	901	1 588	18	3 787
Résultat Opérationnel	446	191	(122)	(46)	468
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	-	-	-	-	(19)
Résultat Financier	-	-	-	-	40
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(36)
Résultat net	-	-	-	-	452
Excédent Brut d'Exploitation (*)	634	244	119	(97)	899
<i>% du CA brut</i>	<i>49,3%</i>	<i>26,2%</i>	<i>7,1%</i>	<i>n.a.</i>	<i>23,7%</i>

(*) cf. note 6

Au 31 décembre 2019, le groupe a réalisé environ 41% de son chiffre d'affaires avec EDF.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert du contrôle de la matière pour les secteurs Mines et Amont, et majoritairement à l'avancement pour le secteur Aval.

Bilan 2019

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate, autres activités et éliminations	Total
Actifs corporels et incorporels (y compris goodwill et droits d'utilisation – contrats de location)	2 750	4 282	3 808	110	10 950
Actifs de fin de cycle et de couverture des opérations de fin de cycle	-	121	63	7 408	7 592
Autres actifs non courants	-	-	-	219	219
Sous-total Actifs non-courants	2 750	4 403	3 871	7 738	18 761
Stocks et créances (hors impôts)	630	1 317	722	117	2 787
Autres actifs courants	-	-	-	2 033	2 033
Sous-total Actifs courants	630	1 317	722	2 150	4 820
TOTAL ACTIF	3 380	5 720	4 593	9 888	23 582

Résultat 2018

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate, Autres activités et éliminations	Total
Chiffre d'affaires brut	1 129	888	1 708	(101)	3 623
Ventes inter - secteurs	(4)	(41)	(69)	115	-
Chiffre d'affaires contributif	1 124	846	1 638	14	3 623
Résultat Opérationnel	393	56	140	(73)	517
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	-	-	-	-	(10)
Résultat Financier	-	-	-	-	(978)
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(70)
Résultat net	-	-	-	-	(542)
Excédent Brut d'Exploitation	584	164	166	(94)	821
% du CA brut	51,8%	18,3%	9,7%	n.a.	22,7%

Au 31 décembre 2018, le groupe a réalisé environ 40% de son chiffre d'affaires avec EDF.

Le changement de présentation des opérations de fin de cycle n'a pas d'impact sur l'information sectorielle au 31 décembre 2018.

Bilan 2018

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate, autres activités et éliminations	Total
Actifs corporels et incorporels (y compris goodwill)	2 724	4 224	3 627	51	10 627
Actifs de fin de cycle et de couverture des opérations de fin de cycle (*)	-	136	66	6 630	6 831
Autres actifs non courants	-	-	-	222	222
Sous-total Actifs non-courants	2 724	4 360	3 693	6 903	17 681
Stocks et créances (hors impôts)	657	1 149	675	248	2 729
Autres actifs courants	-	-	-	2 130	2 130
Sous-total Actifs courants	657	1 149	675	2 378	4 859
TOTAL ACTIF	3 381	5 509	4 369	9 281	22 540

(*) Les données comparatives au 31 décembre 2018 ont été retraitées pour tenir compte du changement d'organisation des opérations de fin de cycle (cf. 1.3.1).

PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Exercice 2019

Chiffre d'affaires contributif par secteur d'activité et par zones de localisation des clients

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et autres activités	Total
France	318	395	1 080	17	1 811
Europe (hors France)	67	141	164	0	373
Amérique	223	157	195	-	576
Asie Pacifique	629	196	145	0	969
Afrique et Moyen-Orient	42	12	4	-	58
TOTAL	1 279	901	1 588	18	3 787

Acquisition d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) par secteur d'activité et par zones géographiques d'origine des unités

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et autres activités	Total
France	7	160	311	20	498
Europe (hors France)	26	-	3	0	29
Amérique	24	0	21	5	50
Asie Pacifique	0	-	-	0	0
Afrique et Moyen-Orient	28	-	-	-	28
TOTAL (*)	84	160	335	26	605

(*) cf. notes 10 et 11

Exercice 2018

Chiffre d'affaires contributif par secteur d'activité et par zones de localisation des clients

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et autres activités	Total
France	347	357	978	14	1 696
Europe (hors France)	64	113	180	0	358
Amérique	187	170	253	0	611
Asie Pacifique	464	188	221	0	874
Afrique et Moyen-Orient	61	18	5	-	85
TOTAL	1 124	846	1 638	14	3 623

Acquisition d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) par secteur d'activité et par zones géographiques d'origine des unités

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et autres activités	Total
France	2	140	272	2	417
Europe (hors France)	28	-	3	0	31
Amérique	21	-	12	0	33
Asie Pacifique	3	-	-	0	3
Afrique et Moyen-Orient	13	-	-	-	13
TOTAL	67	140	287	3	497

Note 4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PAR NATURE

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Charges de personnel (*)	(1 345)	(1 376)
Effectifs équivalents temps plein moyens	17 609	17 552

(*) Hors engagements de retraites

Note 5 –AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS

AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Profit sur cessions d'actifs non financiers	6	6
Reprise perte de valeur sur actifs	63	70
Autres produits	38	269
Total autres produits opérationnels	107	344

En 2019 et 2018, la reprise de perte de valeur concerne principalement l'usine Philippe Coste.

En 2018, les autres produits comprennent notamment la reprise de provision liée à la renégociation du contrat cadre de santé / prévoyance.

AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018 (*)
Coûts de restructuration et plans de cessation anticipée d'activité	(13)	(23)
Perte de valeurs sur actifs (hors goodwill)	(61)	(17)
Pertes sur cessions d'actifs non financiers	(1)	(5)
Coûts de démantèlement nets des dotations / reprises de provisions pour opérations de fin de cycle	(16)	(45)
Autres charges	(92)	(116)
Total autres charges opérationnelles	(183)	(206)

(*) Les données comparatives au 31 décembre 2018 ont été retraitées pour tenir compte du changement de présentation au compte de résultat des opérations de fin de cycle (cf. notes 1.3.1 et 36).

Les pertes de valeurs sur actifs sont décrites dans les notes 10 et 11.

Au 31 décembre 2019, les autres charges comprennent principalement des charges liées au report des travaux de mise en exploitation des sites miniers d'Imouraren et de Trekkopje, ainsi qu'à l'entretien d'infrastructures à hauteur de 24 millions d'euros (contre 22 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2018, les autres charges comprennent notamment des provisions pour risques et charges fiscaux, sociaux et environnementaux dans les différents pays où Orano exerce ses activités.

Note 6 – ETAT DE PASSAGE DU RESULTAT OPERATIONNEL A L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat Opérationnel	468	517
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes de reprises des immobilisations incorporelles	157	71
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes de reprises des immobilisations corporelles	355	362
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes de reprises des droits d'utilisation – contrats de location (*)	18	-
Dépréciations des éléments d'actif circulant nettes de reprises	(6)	(36)
Dotations aux provisions nettes de reprises (**)	(313)	(291)
Coûts des opérations de fin de cycle effectuées	219	199
Excédent Brut d'Exploitation	899	821

(*) Application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019.

(**) y compris les dotations et reprises de provisions sur avantages du personnel et pour opérations de fin de cycle

Note 7 – RESULTAT FINANCIER

COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

Le coût de l'endettement financier brut à fin décembre 2019 comprend les charges d'intérêts relatives aux emprunts obligataires pour un montant de 162 millions d'euros (contre 157 millions d'euros au 31 décembre 2018) ainsi que la soulte de 32 millions d'euros consécutive au rachat partiel de la souche 2024 réalisé en avril 2019.

La charge d'intérêts relative à IFRS 16 encourue sur l'exercice 2019 s'élève à 3 millions d'euros.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Variation de juste valeur par résultat des actifs financiers de couverture	659	(405)
Dividendes reçus	191	116
Rémunération des créances et produits de désactualisation des actifs financiers de couverture	10	50
Effets des changements de taux d'actualisation et d'inflation	(8)	(79)
Effets des révisions d'échéanciers	-	3
Charges de désactualisation sur opérations de fin de cycle	(311)	(309)
Part liée aux opérations de fin de cycle	541	(624)
Résultat de change	2	11
Variation de juste valeur par résultat des titres non dédiés	(1)	(1)
Dépréciation d'actifs financiers nette des reprises	(0)	8
Intérêts sur avances	(54)	(47)
Résultat financier sur retraites et autres avantages du personnel	(18)	(21)
Charges de désactualisation des dettes et autres provisions	(140)	(100)
Autres produits financiers	2	5
Autres charges financières	(95)	(58)
Part non liée aux opérations de fin de cycle	(303)	(202)
Autres produits et charges financiers	238	(826)

Les autres charges financières sont principalement constituées du report / déport sur les instruments financiers de couverture de change.

Note 8 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Impôts courants (France)	(37)	(32)
Impôts courants (autre pays)	(20)	(20)
Total impôts courants	(57)	(51)
Impôts différés	21	(19)
Total impôts	(36)	(70)

Les principales filiales françaises du périmètre, qui sont détenues à 95% au moins, ont constitué à compter du 1^{er} septembre 2017 une intégration fiscale.

Au 31 décembre 2019, aucun impôt différé actif n'a été reconnu au titre des déficits reportables des entités françaises incluses dans le périmètre d'intégration fiscale.

Compte tenu de la mise en place de l'intégration fiscale constituée à compter du 1^{er} septembre 2017 autour de la Société, les relations futures entre les filiales et Orano SA au titre de la période couverte par l'intégration fiscale sont régies par une convention d'intégration fiscale, bâtie sur un principe de neutralité.

Il est rappelé que certaines filiales faisaient partie du périmètre de l'intégration fiscale constituée autour d'AREVA SA jusqu'au 31 décembre 2016 inclus. A ce titre, les crédits d'impôts que les sociétés ont transmis à la société mère durant la période d'intégration et qui n'ont pas été utilisés au sein de l'intégration ont été intégralement remboursés par AREVA SA en 2019.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net de l'exercice	452	(542)
<i>Moins</i>		
Résultat net des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	-	-
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	19	10
Charge (produit) d'impôt	36	70
Résultat avant impôts	508	(462)
Profit (charge) d'impôt théorique à 34,43%	(175)	159
<u>Incidence de la fiscalité de groupe</u>		
Opérations imposées à un taux autre que le taux de droit commun	7	(37)
Impôts différés non reconnus	183	(141)
Autres variations des différences permanentes	(52)	(51)
Produit (charge) réel d'impôt	(36)	(70)
Taux effectif d'imposition	8%	na

Détail des autres variations des différences permanentes

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Régime sociétés mère filiales et dividendes intra-groupe	(3)	2
Effet des différences permanentes locales	11	(9)
Ecart entre le taux d'impôt français et les taux applicables à l'étranger	12	5
CVAE	(19)	(14)
Impact du changement de taux d'imposition		
Impact de la variation des différences temporelles dans l'échéancier de calcul de l'impact de la diminution des taux en France	(48)	(33)
Autres	(4)	(3)
Total autres variations des différences permanentes	(52)	(51)

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs d'impôts différés	109	104
Passifs d'impôts différés	-	13
Total actifs et (passifs) d'impôts différés	109	91

Pour l'ensemble des sociétés françaises, les taux d'impôts attendus en fonction de la période de renversement des différences temporelles sont les suivants :

2020	2021	>2022
32,02%	28,41%	25,83%

Suite à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale américaine à compter du 1^{er} janvier 2018, le taux d'impôt fédéral aux Etats-Unis s'établit à 21%. Additionné au taux moyen normatif des impositions perçues au niveau des Etats fédérés, le taux d'imposition d'Orano Inc. est désormais de l'ordre de 25 %.

Principaux actifs et passifs d'impôts différés consolidés par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<u>Effet fiscal des différences temporelles liées aux :</u>		
Immobilisations et actifs non courants	77	56
Actifs circulants	12	16
Avantages du personnel	8	11
Provisions pour restructuration	0	0
Provisions réglementées	(154)	(146)
Provisions pour opérations de fin de cycle	34	30
Effets des reports déficitaires et impôts latents	101	93
Autres différences temporelles	31	31
Total des Impôts différés actifs et (passifs) nets	109	91

Variation des actifs et passifs d'impôts différés consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Au 1er janvier	91	68
Impôts comptabilisés au compte de résultat	21	(19)
Impôts comptabilisés en activités destinées à être cédées	-	-
Impôts comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	(4)	38
Variations de périmètre	-	-
Ecart de conversion	0	5
Total actifs et (passifs) d'impôts différés	109	91

Produits et charges d'impôts différés consolidés par catégorie de différences temporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Immobilisations et actifs non courants	(187)	48
Actifs circulants	15	(8)
Avantages du personnel	(40)	(22)
Provisions pour restructurations	(15)	(17)
Provisions réglementées	(15)	(11)
Provisions pour opérations de fin de cycle	-	-
Reports déficitaires nets et impôts latents	35	128
Dépréciation des impôts différés	183	(141)
Autres différences temporelles	44	4
Total des produits et (charges) d'impôts différés	21	(19)

Détail des impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Gains et Pertes actuariels sur avantages du personnel	(54)	1	(53)	18	(0)	18
Ecart de conversion	73	-	73	4	-	4
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	7	(4)	2	(138)	38	(100)
Quote-part du résultat global des entreprises associées, net d'impôt	(4)	-	(4)	8	-	8
Total des gains et (pertes) des autres éléments du résultat global après impôt	21	(4)	18	(108)	38	(70)

ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES NON COMPTABILISES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Crédits d'impôts	-	-
Pertes fiscales	613	589
Autres différences temporelles	1 028	1 177
Total des impôts différés non reconnus	1 641	1 766

Note 9 – GOODWILL

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeur	Ecart de conversion et autres	31 décembre 2019
Mines	840				17	858
Amont	161					161
Aval	227				0	228
Total	1 229	-	-	-	18	1 247

TEST DE DEPRECIATION DU GOODWILL

Comme indiqué dans les notes 1.2. « Estimations et jugements » et 1.3.7.5 « Pertes de valeurs des actifs corporels et incorporels et du goodwill », le groupe réalise des tests de dépréciation au moins une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs des Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») ou groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles le goodwill est affecté (après prise en compte des dépréciations d'actifs incorporels et corporels détaillées dans les notes 10 et 11) à leur valeur recouvrable.

Les taux d'actualisation utilisés pour effectuer ces tests résultent de calculs de coût moyen du capital et reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT en question ; ils sont déterminés sur la base des données de marché observées et des évaluations des organismes spécialisés (taux sans risque de marché, prime de risque des marchés actions, indices de volatilité, « spreads » de crédit et ratios d'endettement des entreprises comparables de chaque secteur).

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT ou groupes d'UGT :

Au 31 décembre 2019	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance de l'année normative	Année normative
Mines	7,55%-12,00%	N/A	N/A
Amont	6,60%	N/A	N/A
Aval	6,65%-7,75%	1,50%	2040

Au 31 décembre 2018	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance de l'année normative	Année normative
Mines	7,65%-11,60%	N/A	N/A
Amont	6,70%	N/A	N/A
Aval	6,83%-7,21%	1,50%	2027

Les taux de change utilisés pour préparer ces tests de dépréciation sont les taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice ou le taux de couverture lorsque les flux futurs ont été couverts.

Mines

La valeur recouvrable du groupe d'UGT de la BU Mines est déterminée à partir de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité des activités minières est calculée en utilisant les données prévisionnelles de toute la période allant jusqu'au terme prévu des activités d'extraction des mines existantes et de leur commercialisation (soit au plus tard jusqu'en 2043), sans prendre en compte d'année normative. Cette valeur d'utilité est obtenue en actualisant les flux de trésorerie futurs prévisionnels par mine à des taux compris entre 7,55% et 12,00% (entre 7,65% et 11,60% au 31 décembre 2018) et sur la base des taux de change au 31 décembre 2019.

Les flux de trésorerie futurs ont été déterminés en utilisant, pour la composante fixe du carnet de commandes, les prix fixés contractuellement et, pour la composante variable, les prix de marché basés sur la courbe prévisionnelle de prix établie par Orano. La courbe prévisionnelle de prix est également utilisée pour la partie des ventes non encore contractualisée. Cette courbe de prix est fondée notamment sur la vision d'Orano de l'évolution de l'offre (mines d'uranium et ressources secondaires) et de la demande d'uranium (liée à la consommation du parc mondial de centrales nucléaires à l'horizon de la courbe et à la politique d'achat des électriciens concernés). La courbe prévisionnelle de prix a été mise à jour en novembre 2019 afin de tenir compte de l'analyse d'Orano concernant les évolutions prévisibles du parc nucléaire, la politique d'achat des électriciens et l'évolution des ressources, tant d'un point de vue de la production que des ressources secondaires.

La valeur d'utilité ainsi déterminée est supérieure à la valeur nette comptable et le test n'entraîne donc pas de dépréciation du goodwill.

Le test reste sensible aux taux d'actualisation, aux parités de change ainsi qu'aux anticipations des prix futurs de l'uranium. La valeur d'utilité des actifs du groupe d'UGT de la BU Mines se dégraderait à hauteur des montants suivants en cas d'utilisation :

- de taux d'actualisation supérieurs de 50 points de base : 98 millions d'euros,
- d'un taux de change euro / dollar américain plus élevé de 5 centimes (soit 1,17 au lieu de 1,12) : 216 millions d'euros,
- d'hypothèses de prix de vente inférieures de 5 dollars par livre d'uranium par rapport aux courbes prévisionnelles de prix établies par Orano sur toute la période des plans d'affaires : 390 millions d'euros.

Sur ce dernier point, l'analyse de sensibilité a été réalisée sans prendre en compte une révision des quantités d'uranium économiquement exploitables ainsi que des plannings de production découlant de cette variation de prix.

Prises une à une ou cumulées, ces dégradations n'entraîneraient cependant pas de dépréciation du goodwill alloué au groupe d'UGT de la BU Mines.

Amont

Dans le secteur Amont, le goodwill est porté par l'UGT Enrichissement. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée à partir de la valeur d'utilité, calculée en utilisant les données prévisionnelles de toute la période allant jusqu'au terme prévu de l'exploitation des actifs industriels, sans prendre en compte d'année normative. Cette valeur d'utilité est obtenue en actualisant les flux de trésorerie futurs prévisionnels à 6,60% (contre 6,70% au 31 décembre 2018) et sur la base d'un taux de change euro/dollar américain de 1,12 correspondant au taux de clôture du 31 décembre 2019 (contre 1,15 au 31 décembre 2018).

Les flux de trésorerie futurs ont été déterminés en utilisant, pour la composante fixe du carnet de commandes, les prix fixés contractuellement et, pour la composante variable, les prix de marché basés sur la courbe prévisionnelle de prix établie et mise à jour par Orano. La courbe prévisionnelle de prix est également utilisée pour la partie des ventes non encore contractualisée. Cette courbe de prix est fondée notamment sur la vision d'Orano de l'évolution de l'offre (capacités d'enrichissement, stocks et ressources secondaires) et de la demande d'uranium enrichi (liée à la consommation du parc mondial de centrales nucléaires à l'horizon de la courbe et à la politique d'achat des électriciens concernés). Les hypothèses de construction de courbes de prix révisées ont amené Orano à considérer qu'à partir de 2030, les prix seraient déterminés en euros.

Le test de perte de valeur pratiqué au 31 décembre 2019 n'a pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation du goodwill.

Le test est sensible au taux d'actualisation, aux anticipations des prix à long terme des Unités de Travail de Séparation (UTS), ainsi qu'à la parité euro / dollar américain. La valeur d'utilité des actifs de l'UGT Enrichissement se dégraderait à hauteur des montants suivants en cas d'utilisation :

- d'un taux d'actualisation supérieur de 50 points de base : 296 millions d'euros
- d'hypothèses de prix de vente inférieurs d'un euro par UTS par rapport aux courbes prévisionnelles de prix établies par Orano : 50 millions d'euros
- d'un taux de change euro / dollar américain plus élevé de 5 centimes (soit 1,17 au lieu de 1,12) : 48 millions d'euros

Sur ces trois sensibilités, seule la dégradation du taux d'actualisation entraînerait une dépréciation du goodwill.

Aval

Dans le secteur Aval, le goodwill est porté par la BU Recyclage à hauteur de 172 millions d'euros, par la BU Logistique à hauteur de 41 millions d'euros et par la BU DS à hauteur de 15 millions d'euros.

Les tests de perte de valeur pratiqués au 31 décembre 2019 sur les UGT relatives aux activités Aval n'ont pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation de goodwill.

Les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur de 50 points de base ou d'un taux de croissance de l'année normative inférieur de 1 % à ceux indiqués ci-dessus n'aurait pas abouti à la constatation d'une dépréciation du goodwill.

Note 10 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais de recherches minières	Frais de R&D	Droits miniers	Concessions & brevets	Logiciels	Immob. Incorp. en cours	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	1 882	71	1 200	409	366	295	189	4 411
Investissements	34	6	-	-	-	19	-	59
Cessions	-	-	-	(3)	(29)	-	(3)	(35)
Ecart de conversion	82	1	15	-	-	7	1	107
Variation de périmètre	12	-	(60)	-	-	-	-	(48)
Autres variations	45	(21)	-	2	4	(255)	(2)	(227)
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	2 054	56	1 155	408	342	65	186	4 267
Amortissements et provisions au 31 décembre 2018	(1 147)	(4)	(1 200)	(91)	(332)	(241)	(118)	(3 133)
Dotations nettes aux amortissements - pertes de valeur ⁽¹⁾	(77)	(52)	-	(8)	(5)	-	(16)	(157)
Cessions	-	-	-	3	28	-	3	34
Écart de conversion	(41)	-	(15)	-	-	(6)	(1)	(63)
Variation de périmètre	-	-	60	-	-	-	-	60
Autres variations	(5)	-	-	(2)	-	242	1	237
Amortissements et provisions au 31 décembre 2019	(1 268)	(56)	(1 155)	(98)	(309)	(4)	(130)	(3 020)
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	735	67	-	318	34	54	71	1 278
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	786	-	-	311	34	61	55	1 247

(1) dont 61 millions d'euros de perte de valeur.

SECTEUR AVAL

Des coûts de R&D capitalisés ont été dépréciés à hauteur de 52 millions d'euro dans le secteur Aval.

ACTIFS MINIERES

Les actifs corporels et incorporels des sites miniers et industriels (constitutifs des UGT du secteur Mines) font l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture (selon les principes énoncés dans la note 1.3.7.5) compte tenu des conditions dégradées du marché de l'uranium.

Actifs miniers en Namibie – Trekkopje

Les actifs du groupe en Namibie comprennent à la fois des infrastructures minières et celles de l'usine de dessalement.

La valeur d'utilité de l'usine de dessalement est testée de façon séparée de celle des infrastructures minières. Celle-ci est déterminée sur la base de son plan d'affaires actualisé à un taux de 7,55% (contre 7,65% au 31 décembre 2018). Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2019.

La valeur comptable des actifs incorporels et corporels de la mine de Trekkopje a fait l'objet d'une perte de valeur à hauteur de 7 millions d'euros au 31 décembre 2018 et d'une perte de valeur complémentaire de 1 million d'euros au 31 décembre 2019, sur la base de leur juste valeur évaluée à partir d'un multiple des ressources d'uranium en terre. Après prise en compte de la perte de valeur sur les actifs miniers, la valeur comptable des actifs miniers de Trekkopje s'élève à 47 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 48 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Actifs miniers au Canada – Midwest

La valeur comptable des actifs incorporels et corporels du gisement de Midwest a fait l'objet d'une perte de valeur à hauteur de 8 millions d'euros au 31 décembre 2019, sur la base de leur juste valeur évaluée à partir d'un multiple des ressources d'uranium en terre. Après prise en compte de cette perte de valeur, la valeur comptable des actifs de Midwest s'élève à 46 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 51 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Note 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations, matériels et outillages industriels	Actifs de démantèlement - part groupe	Autres	En cours	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	154	1 905	19 948	1 172	1 436	2 148	26 763
Investissements	-	4	29	-	5	508	546
Cessions	(1)	(18)	(83)	0	(60)	(10)	(172)
Ecart de conversion	2	16	57	0	20	4	99
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	(1)	101	543	30	75	(697)	51
Valeur brute au 31 décembre 2019	155	2 009	20 492	1 202	1 476	1 954	27 287
Amortissements et provisions au 31 décembre 2018	(82)	(1 012)	(14 742)	(597)	(1 170)	(1 040)	(18 643)
Dotations nettes aux amortissements / Pertes de valeur ⁽¹⁾	(1)	(91)	(526)	(27)	(34)	325	(355)
Cessions	0	18	81	0	42	-	142
Ecart de conversion	0	(7)	(22)	0	(15)	(1)	(46)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	0	(2)	1	0	(8)	2	(6)
Amortissements et provisions au 31 décembre 2019	(82)	(1 094)	(15 208)	(623)	(1 185)	(715)	(18 908)
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	73	893	5 205	575	265	1 109	8 120
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	73	914	5 284	579	291	1 239	8 380

(1) dont 63 millions d'euros de reprise de perte de valeur nette des dotations.

ACTIFS INDUSTRIELS DE L'UGT CONVERSION

L'UGT Conversion inclut les actifs industriels de Malvésí et Philippe Coste.

La valeur d'utilité de l'UGT Conversion est évaluée au 31 décembre 2019 en utilisant un taux d'actualisation de 7,1 % (contre 6,7% au 31 décembre 2018), un taux de change euro/dollar américain de 1,12 correspondant au taux du 31 décembre 2019 (contre 1,15 au 31 décembre 2018) et des hypothèses de prix de vente des unités de conversion résultant de l'analyse par Orano de l'évolution prévisible à moyen et long terme de l'équilibre entre l'offre et la demande. Les hypothèses de construction de courbes de prix révisées ont amené Orano à considérer qu'à partir de 2030, les prix seraient déterminés en euros.

L'évolution favorable des conditions de marché et la mise en service de l'usine Philippe Coste a justifié la réalisation d'un test de valeur dans la mesure où cet élément constitue un indice que la perte de valeur constatée jusqu'à présent a pu diminuer. Le test de valeur réalisé au 31 décembre 2019 a donné lieu à la comptabilisation d'une reprise de dépréciation de 62 millions d'euros. La valeur nette comptable des actifs industriels s'établit ainsi à 405 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, une reprise de 45 millions d'euros avait été comptabilisée.

Par ailleurs, le résultat du test reste sensible au taux d'actualisation, aux anticipations des prix à long terme de la conversion, ainsi qu'à la parité euro / dollar américain. La valeur d'utilité des actifs industriels de la conversion se dégraderait à hauteur des montants suivants en cas d'utilisation :

- d'un taux d'actualisation supérieurs de 50 points de base (soit 7,6% au lieu de 7,1%) : 30 millions d'euros
- des hypothèses de prix de vente inférieures d'un euro par kilogramme d'uranium converti par rapport aux courbes prévisionnelles de prix établies par Orano : 83 millions d'euros
- d'un taux de change euro / dollar américain plus élevé de 5 centimes (soit 1,17 au lieu de 1,12) : 22 millions d'euros

Toute réalisation de ces hypothèses impliquerait un complément de perte de valeur.

ACTIFS INDUSTRIELS DE L'UGT ENRICHISSEMENT

Le test de perte de valeur de l'UGT Enrichissement, qui porte également le goodwill, n'a pas amené à constater de perte de valeur (cf. note 9).

Note 12 – CONTRATS DE LOCATION

DROITS D'UTILISATION

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2019	Nouveaux contrats	Réduction / sorties de contrats	Dotations nettes aux amortissements / Pertes de valeur	Autres variations	Ecart de conversion	31 décembre 2019
Actifs immobiliers	34	41	(2)	(12)	2	0	63
Autres actifs	16	5	(0)	(7)	(0)	(0)	15
Total	50	46	(2)	(18)	2	0	77

Les nouveaux contrats relatifs aux actifs immobiliers concernent le nouveau siège social du groupe en France ainsi qu'un bail important aux Etats-Unis. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée lors de la première application d'IFRS 16, ni sur l'exercice 2019.

DETTES DE LOCATION

Le tableau suivant présente l'échéancier prévisionnel de décaissement :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019
Échéance inférieure ou égale à 1 an	20
Échéance de 1 an à 2 ans	14
Échéance de 2 ans à 3 ans	11
Échéance de 3 ans à 4 ans	10
Échéance de 4 ans à 5 ans	7
Échéance à plus de 5 ans	35
TOTAL	97

Les montants représentent les décaissements futurs exprimés avant actualisation financière.

Note 13 – OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

PROVISIONS POUR OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

(en millions d'euros)	Valeurs nettes au 31 décembre 2018	Reprises utilisées	Désactualisation	Changements d'hypothèses, révisions de devis et autres	Valeurs nettes au 31 décembre 2019
Provision pour démantèlement	5 051	(123)	198	(56)	5 069
Provision pour Reprise et Conditionnement des Déchets	1 156	(70)	45	50	1 182
Provision pour gestion long terme des déchets et surveillance des sites	1 367	(16)	56	31	1 438
Provisions pour opérations de fin de cycle (loi *)	7 575	(209)	299	24	7 689
Provisions pour opérations de fin de cycle (hors loi *)	306	(8)	12	12	322
PROVISIONS POUR OPERATIONS DE FIN DE CYCLE	7 881	(217)	311	36	8 010

(*) Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Au 31 décembre 2019, les reprises utilisées pour 217 millions d'euros correspondent aux dépenses des opérations de fin de cycle encourues par le groupe.

Les changements d'hypothèses, révisions de devis et autres variations pour +36 millions comprennent :

- les impacts de changement de taux d'actualisation et d'inflation pour +39 millions d'euros (dont +38 millions d'euros sur le périmètre loi) imputés à hauteur de 31 millions d'euros en actifs de démantèlement et 8 millions d'euros en charges dans le Résultat financier ;
- les changements d'échéanciers pour (7) millions d'euros ;
- les variations de devis pour +25 millions d'euros ;
- les dépenses relatives aux travaux réalisés sur des installations financées par des tiers pour (20) millions d'euros.

Nature des engagements

En qualité d'exploitant d'installations nucléaires, le groupe a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Il doit également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur certains déchets historiques ainsi que les déchets issus des activités d'exploitation (déchets technologiques HA-MAVL) et de démantèlement. Par ailleurs, le groupe doit assumer sur le plan financier des obligations de surveillance des sites de stockage après leur fermeture.

Concernant le site de Marcoule, le CEA, EDF et Orano Cycle ont signé en décembre 2004 un protocole portant sur le transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage et du financement du démantèlement des installations du site. Cet accord exclut les coûts de stockage définitif des déchets haute et moyenne activité à vie longue. Orano provisionne donc pour le site de Marcoule uniquement sa quote-part de coûts de transports et de stockage définitif de ces déchets.

Pour toutes les installations du périmètre loi (Installations Nucléaires de Base « INB ») et du périmètre hors loi (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement « ICPE »), Orano utilise les mêmes méthodes pour évaluer le coût des opérations de fin de cycle ainsi, que les dépenses relatives à l'évacuation et au stockage des déchets.

En conformité avec l'article 20 de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, codifié aux articles L.594-1 et suivants du Code de l'environnement, pour les INB, Orano transmet tous les trois ans à l'autorité administrative un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport.

Evaluation des provisions pour démantèlement et Reprise et Conditionnement des déchets (RCD)

L'évaluation du coût des opérations de démantèlement des installations et de RCD repose sur des méthodologies et des scénarios décrivant la nature et le cadencement des opérations envisagées. L'estimation résulte d'une approche paramétrique pour les installations en cours d'exploitation (chiffrage résultant de l'inventaire de l'installation : volume des matières, équipements, etc) et d'une approche analytique pour les installations à l'arrêt et les opérations de RCD (chiffrage résultant de l'estimation du coût de chaque opération envisagée : volume et coût des unités d'œuvre requises, recueil de devis de sous-traitants, etc.).

Les scénarios de démantèlement retenus par Orano sont conformes au Code de l'environnement qui impose un délai aussi court que possible entre l'arrêt définitif de l'installation et son démantèlement dans des conditions économiquement acceptables et dans le respect des principes énoncés dans le Code de la santé publique.

Le groupe évalue les provisions sur la base d'un scénario de référence qui définit notamment l'état final du site. Dès lors qu'Orano considère que la réutilisation industrielle des bâtiments après le déclassement des installations est compatible avec un usage industriel possible, les provisions excluent les coûts de leur déconstruction. Dans certaines situations, Orano prévoit toutefois la déconstruction des bâtiments et provisionne alors les coûts associés. Orano provisionne également les coûts de traitement des sols marqués radiologiquement lorsque les études de caractérisation de ces sols rendent ces opérations probables.

Principales opportunités et incertitudes

Compte tenu de la durée des engagements de fin de cycle, les principales opportunités et les incertitudes citées pour exemple ci-dessous sont prises en compte lors de leur survenance :

- Opportunités :
 - Gains générés par l'effet d'apprentissage et la standardisation industrielle des modes opératoires,
 - Investigations poussées sur l'état des installations grâce aux nouvelles technologies, afin de réduire l'incertitude liée à l'état initial des installations,
 - Obtention d'une dérogation ou d'un seuil de libération permettant le recyclage des matériaux métalliques de très faible activité issus du démantèlement des installations du secteur Amont.

- Incertitudes :
 - Révision de scénarios de certains projets de RCD (reprises et conditionnements des déchets) de La Hague lors de la qualification de procédés de reprise de déchets,
 - Ecart entre l'état initial prévu des installations anciennes et l'état initial constaté,
 - Evolution de la réglementation, notamment en matière de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement,
 - Evolution des paramètres financiers (taux d'actualisation et taux d'inflation).

Prise en compte des risques identifiés et aléas

Le coût technique des opérations de fin de cycle est conforté par la prise en compte :

- d'un scénario de référence, tenant compte du retour d'expérience,
- d'aléas pour risques identifiés lors des analyses de risques conduites selon le référentiel Orano et mises à jour régulièrement en cohérence avec l'avancement des projets,
- d'aléas destinés à couvrir des risques non identifiés.

Evaluation des provisions pour gestion long terme des déchets et surveillance des sites de stockage après fermeture

Orano provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont il a la propriété.

Ces dépenses couvrent :

- l'évacuation et le stockage en surface des déchets de très faible activité (TFA) et de faible activité à vie courte (FAVC) issus du démantèlement ;
- ,
- l'entreposage, l'évacuation et le stockage en subsurface des déchets de faible activité et à vie longue (FAVL) ;
- l'entreposage, l'évacuation et le stockage des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 30 décembre 1991 (aujourd'hui codifiée par les articles L. 542-1 et suivants du Code de l'Environnement) ;
- la quote-part de surveillance après fermeture des différents sites de stockage ANDRA.

Les volumes de déchets donnant lieu à provision incluent les colis relatifs aux déchets historiques, l'ensemble des déchets qui seront issus du démantèlement des installations et les déchets technologiques HA-MAVL issus de l'exploitation des installations. Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets.

L'évaluation de la provision liée à la gestion long terme des déchets HAVL et MAVL est fondée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage en couche géologique profonde (ci-après appelé CIGEO) et basée sur le coût à terminaison de 25 milliards d'euros fixé dans l'arrêté ministériel du 15 janvier 2016 (valeur brute non actualisée, aux conditions économiques du 31 décembre 2011). Cet arrêté tient notamment compte du chiffrage du projet établi par l'ANDRA, de l'avis de l'ASN et des observations formulées par les exploitants nucléaires. En application de cet arrêté, il est prévu que le coût du projet CIGEO pourra être mis à jour à l'occasion du franchissement des étapes clés de son développement (autorisation de création, mise en service, fin de la « phase industrielle pilote », réexamens de sûreté), conformément à l'avis de l'ASN. Le 15 janvier 2018, l'ASN a par ailleurs rendu son avis sur le dossier d'options de sûreté de CIGEO estimant que le projet a atteint globalement une maturité technologique satisfaisante au stade du dossier d'options de sûreté et demandant des éléments de démonstration complémentaires pour les déchets bitumineux.

Ce coût à terminaison, après ajustement aux conditions économiques au 31 décembre 2019 et actualisation, est provisionné à hauteur de l'estimation de la quote-part de financement qui sera in fine supportée par le groupe et à due proportion des déchets existant à la clôture et des déchets qui seront issus des opérations de démantèlement. La répartition du financement entre les exploitants nucléaires dépend de multiples facteurs incluant le volume et la nature des déchets envoyés par chaque exploitant, le calendrier d'envoi des déchets, la configuration de l'installation sous-terrainne.

A titre d'analyse de sensibilité, tout relèvement d'un milliard du montant du devis du projet CIGEO en valeur avant actualisation conduirait à une dotation complémentaire par Orano d'environ +34 millions d'euros exprimés en valeur actualisée sur la base de la méthodologie utilisée pour établir la provision existante.

Taux d'actualisation et d'inflation (voir principes énoncés dans la note 1.3.12)

Orano a retenu, au 31 décembre 2019, une hypothèse d'inflation à long-terme de 1,40% et un taux d'actualisation de 3,70% (contre respectivement 1,60% et 3,95% au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2019, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 25 bps au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier le solde de clôture des provisions pour opérations de fin de cycle respectivement de -382 millions d'euros avec un taux de 3,95% ou de +420 millions d'euros avec un taux de 3,45%.

Echéancier prévisionnel de décaissement des provisions

Le tableau suivant présente l'échéancier prévisionnel de décaissement des provisions loi et hors loi, hors coût de surveillance ANDRA :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019
2020	311
2021 – 2023	1 386
2024 – 2028	1 662
2029 – 2038	1 963
2039 et au-delà	8 605
TOTAL PROVISIONS NON ACTUALISEES	13 927

Les montants représentent les décaissements futurs des provisions exprimés avant actualisation financière et mises aux conditions économiques de l'année 2019.

ACTIFS DE FIN DE CYCLE

Les actifs de fin de cycle comprennent deux postes :

- Les actifs de démantèlement quote-part groupe classés au bilan en immobilisations corporelles (cf. note 11)
- Les actifs de démantèlement quote-part Tiers (cf. note 1.3.12) décrits dans cette note.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs nettes au 31 décembre 2018	Diminution liée aux dépenses de l'exercice	Désac- tualisation	Changements d'hypothèses, révisions de devis et autres	Valeurs nettes au 31 décembre 2019
<i>Actifs de démantèlement - part tiers (loi *)</i>	135	(20)	5	-	120
<i>Actifs de démantèlement - part tiers (hors loi *)</i>	4	(3)	-	-	1
TOTAL QUOTE-PART TIERS	139	(23)	5	-	121

(*) Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

La quote-part des tiers demeurant dans les actifs de fin de cycle correspond au financement attendu de la part des tiers contribuant au démantèlement de certaines installations.

ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE DES OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Portefeuille de titres dédiés	7 408	7 582	6 457	6 561
Créances liées aux opérations de fin de cycle	63	63	236	236
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	7 471	7 645	6 693	6 797
Dont actifs financiers de couverture (loi *)	7 408	7 582	6 630	6 734
Dont actifs financiers de couverture (hors loi *)	63	63	63	63

(*) Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Objectif des actifs de couverture, portefeuille de titres dédiés et créances liées aux opérations de fin de cycle

Pour sécuriser le financement des obligations de fin de cycle, le groupe a constitué un portefeuille spécifique dédié au paiement de ses dépenses futures de démantèlement des installations et de gestion des déchets. Depuis la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 et son décret d'application n° 2007-243 du 23 février 2007, cette obligation s'impose désormais à tous les exploitants nucléaires opérant en France. Composé à partir de l'échéancier des dépenses qui s'étendent sur plus d'un siècle, ce portefeuille est géré dans une optique long terme. Ce portefeuille d'actifs financiers couvre l'ensemble des engagements du groupe, qu'ils soient relatifs à des obligations imposées par la loi du 28 juin 2006 pour des installations nucléaires de base situées sur le territoire français ou qu'ils soient relatifs à d'autres engagements de fin de cycle pour des installations situées en France.

Le groupe s'appuie sur un conseil externe pour réaliser les études d'allocation stratégique d'actifs cibles permettant d'optimiser sur le long terme le couple rendement – risque et le conseiller dans le choix des classes d'actifs et la sélection des gestionnaires. Ses travaux sont présentés au Comité de suivi des Obligations de Fin de Cycle du Conseil d'Administration. Les allocations d'actifs long terme fournissent le pourcentage cible d'actifs d'adossés aux éléments constitutifs du passif (actifs de natures obligataires et monétaires, y compris créances détenues sur les tiers) et d'actifs de diversification (actions, etc.) sous contrainte des limites imposées par le décret n°2007-243 du 23 février 2007 et sa modification par le décret n°2013-678 du 24 juillet 2013 tant en termes de règles d'emprise et de dispersion des risques qu'en termes de nature d'investissement.

Le 30 décembre 2019, Orano a procédé à un abondement volontaire de 134 millions d'euros dans les fonds de démantèlement. A l'issue de cette opération, au 31 décembre 2019 et au périmètre des obligations de fin de cycle relevant des articles L594-1 et suivants du code de l'environnement, les entités juridiques composant Orano présentent une couverture de 100,2 % des passifs de fin de cycle par les actifs dédiés (contre 90,7% au 31 décembre 2018). Ce ratio de couverture est déterminé comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Provisions pour opérations de fin de cycle (loi *)	7 689	7 575
Actifs quote-Part Tiers (loi *)	120	135
Actifs financiers de couverture en valeur de marché (loi *)	7 582	6 734
Couverture des opérations de fin de cycle (loi *)	7 702	6 869
(Déficit)/Surplus de couverture (loi *)	14	(706)
Ratio de couverture (loi *)	100,2%	90,7%

(*) Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Le taux d'actualisation réglementaire des passifs de fin de cycle s'établit à 3,76% au 31 décembre 2019 (contre 3,97% au 31 décembre 2018). Dans la mesure où le taux d'actualisation retenu est inférieur au taux d'actualisation réglementaire, le ratio de couverture est calculé en retenant le taux d'actualisation déterminé par Orano pour l'actualisation des provisions pour opérations de fin de cycle au périmètre loi.

Portefeuille des titres dédiés

Orano a fait en sorte que l'ensemble des fonds d'Orano Cycle soit conservé, déposé et valorisé chez un prestataire unique capable d'assurer de façon indépendante les contrôles et valorisations nécessaires exigés par le décret d'application.

La gestion du compartiment Actions est essentiellement réalisée par des prestataires externes via :

- un mandat de gestion d'actions ;
- des fonds communs de placement dédiés.

Le compartiment Taux (obligataire et monétaire) est investi via :

- des OPCVM ouverts ;
- des fonds communs de placement dédiés ;
- des titres obligataires détenus en direct.

La répartition du portefeuille de titres dédiés est décrite ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
En valeur de marché ou en valeur liquidative		
FCP actions et actions cotées	2 924	2 409
FCP Obligataires et monétaires	3 522	3 466
FCP non cotés	505	210
En coût amorti		
Obligations et FCP Obligataires	457	372
Total portefeuille de titres dédiés	7 408	6 457
Créances liées aux opérations de fin de cycle	63	236
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	7 471	6 693

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Par origine géographique		
Zone Euro	5 969	6 137
Europe hors zone Euro	380	260
Autres	1 122	296
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	7 471	6 693

Les actifs financiers sous forme de titres ou OPCVM représentent 99 % des actifs de couverture au 31 décembre 2019. Ils se décomposent de la façon suivante : 46% actions, 53% obligations et monétaires et 1% créances.

Performances des actifs financiers en couverture des passifs selon classes d'actifs (*)

Classe d'actifs	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actions	+26,2%	-9,8%
Produits de Taux (y compris Créances liées aux opérations de fin de cycle)	+5,1%	-0,2%
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	+13,9%	-3,9%

(*) La performance affichée pour ces catégories ne concerne que la part des actifs dédiés à la couverture d'obligations de Fin de Cycle pour des installations couvertes par le champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Créances liées aux opérations de fin de cycle

Les créances liées aux opérations de fin de cycle correspondent principalement à deux créances, l'une sur le CEA et l'autre sur EDF, résultant du surfinancement de l'ANDRA assumé par Orano entre 1983 et 1999 (paiement par Orano de contributions réparties entre les exploitants nucléaires au-delà de sa quote-part).

Conformément à un accord conclu en 2018, le CEA a remboursé en décembre 2019 le solde résiduel de 173 millions d'euros de sa créance concernant un accord de décembre 2004 (modifié en 2015 et 2018) pour la prise en charge par ce dernier d'une quote-part des coûts de démantèlement d'ateliers des usines de La Hague et des coûts de reprise et conditionnement des déchets de l'usine UP2 400.

Description et appréciation des risques

Les investissements en actions du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme :

- d'un mandat d'actions cotées, qui comporte une cinquantaine de valeurs ayant leur siège dans un des pays membres de l'Union Européenne. La faible rotation des titres permet une gestion des plus-values à long terme. Sans que ceci constitue un indicateur de pilotage, le mandat sera apprécié sur le long terme par rapport à une référence externe MSCI EMU dividendes nets réinvestis. La nature de ce mandat de long terme est incompatible avec un suivi de gestion « benchmarkée ».
- de FCP actions dédiés, gérés selon différentes stratégies d'investissement qui reposent sur une gestion diversifiée centrée sur des valeurs européennes. Suivant l'objectif de gestion, les gérants sont contraints par le respect de règles précises en termes d'expositions : limites d'investissements sur certaines valeurs en absolu et relativement à l'actif net, expositions limitées en devises non euro, indication d'un risque relatif par rapport à un indice de référence cible (Tracking Error) et investissements limités sur certains instruments. L'ensemble de ces limites permet de s'assurer du respect des règles d'investissements dictées par le décret d'application de la loi du 28 juin 2006.

Les investissements en produits de taux du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme de :

- titres détenus en direct constitués d'obligations d'États de la zone Euro, qui seront conservées jusqu'à leur échéance et leur remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti.
- FCP obligataires dédiés, obligations cotées et OPCVM monétaires ouverts. La sensibilité aux taux d'intérêt des FCP obligataires est fixée entre des bornes telles que la sensibilité globale du portefeuille dédié soit adéquate aux objectifs de sensibilité à long terme ainsi qu'à la sensibilité du passif à son taux d'actualisation. L'exposition des FCP monétaires, obligataires et obligations cotées au risque de crédit est encadrée via la notation de la qualité des émetteurs par les agences Moody's ou Standard & Poor's.

Les instruments dérivés sont admis à titre de couverture ou d'exposition relative et font l'objet de règles d'investissements précises visant à interdire tout effet de levier. La somme des engagements nominaux ne peut excéder l'actif net du FCP. Les ventes d'options ou les achats d'options de vente sur des actifs sous-jacents dans lesquels le FCP n'est pas investi ou au-delà de l'investissement sont ainsi interdites.

Suivi et Analyse du risque du portefeuille dédié

Dans le cadre du mandat de conservation et valorisation des Fonds dédiés au démantèlement, une étude mensuelle des risques sous-jacents des portefeuilles et des fonds est réalisée. Cette étude permet d'estimer la perte maximale avec un degré de confiance de 95 % des portefeuilles à différents horizons - méthode « VaR » (Value at risk) et de volatilités estimées de chaque Fonds ou actifs dédiés. Elle apporte une seconde estimation au travers de scénarios déterministes : choc de la courbe des taux et/ou baisse des marchés actions.

Les impacts liés à des variations des marchés actions et de taux sur l'évaluation des actifs financiers de couverture sont synthétisés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019
Hypothèse baisse des actions et hausse des taux	
- 10 % sur actions	(343)
+ 100 bps sur les produits de taux	(86)
TOTAL	(429)
Hypothèse hausse des actions et baisse des taux	
+ 10 % sur actions	+343
- 100 bps sur les produits de taux	+86
TOTAL	+429

Note 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

2019

(en millions d'euros)	Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	Titres des coentreprises et entreprises associées	Quote-part de situation nette déficiaire des coentreprises et entreprises associées
Cominak	(31)	-	45
ETC	13	-	23
SI-nerGIE	(1)	-	1
ANADEC	0	0	-
Interim Storage Partners	0	4	-
TOTAL	(19)	4	69

La quote-part de résultat net de Cominak s'explique notamment par les coûts liés à la décision de fermeture de la mine (cf. note 1.1).

Orano considère avoir une obligation implicite de financer les opérations résiduelles pour achever l'exploitation et procéder à la réhabilitation du site de Cominak à hauteur de sa participation ; en conséquence, et conformément aux dispositions de la norme IAS 28, Orano reconnaît la quote-part de capitaux propres négatifs au passif de son bilan consolidé, et la quote-part de résultat déficitaire dans son compte de résultat et dans son état de résultat global consolidés.

Enrichment Technology Company (ETC) est une coentreprise détenue à parité par Orano et URENCO (cf. note 28).

Orano et Framatome ont créé un GIE dénommé SI-nerGIE (cf. note 28).

Orano considère avoir une obligation implicite d'assurer la continuité de l'exploitation d'ETC et de SI-nerGIE ; en conséquence, et conformément aux dispositions de la norme IAS 28, Orano reconnaît la quote-part de capitaux propres négatifs au passif de son bilan consolidé, et la quote-part de résultat déficitaire dans son compte de résultat et dans son état de résultat global consolidés.

2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	Titres des coentreprises et entreprises associées	Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées
Cominak	(22)	-	13
ETC	11	-	32
SI-nerGIE	0	0	-
ANADEC	(0)	0	-
Interim Storage Partners	-	1	-
TOTAL	(10)	1	45

COENTREPRISES SIGNIFICATIVES

Une coentreprise est jugée significative si le chiffre d'affaires est supérieur à 150 millions d'euros ou si le total bilan est supérieur à 150 millions d'euros. Une entreprise associée est jugée significative lorsque le total bilan est supérieur à 150 millions d'euros.

Les informations financières requises par la norme IFRS12 sont présentées avant éliminations des opérations réciproques et retraitements et sur la base d'une détention à 100%.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	ETC	Siner-GIE	ETC	Siner-GIE
Pays	Amont	Corporate	Amont	Corporate
% détention	UK	France	UK	France
	50%	50%	50%	50%
Chiffre d'affaires	126	161	136	167
Excédent Brut d'Exploitation	37	10	38	13
Résultat Net	18	(1)	25	0
Dont dotations aux amortissements	(6)	(9)	(4)	(19)
Dont produits / charges d'intérêts	-	-	-	-
Dont produit / charge d'impôt sur le résultat	-	-	-	-
Autres éléments du Résultat Global	(8)	0	18	-
Résultat Global	10	(1)	43	0

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	ETC	SIner-GIE	ETC	SIner-GIE
	Amont	Corporate	Amont	Corporate
Pays	UK	France	UK	France
% détention	50%	50%	50%	50%
Actif courant	172	59	156	78
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	17	19	20	44
Actif non courant	46	32	40	23
Passif courant	108	76	96	76
Dont passifs financiers courants	-	-	-	-
Passif non courant	14	16	14	25
Dont passifs financiers non courants	-	14	-	20
Actif Net	96	(2)	86	0

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	ETC	SIner-GIE	ETC	SIner-GIE
	Amont	Corporate	Amont	Corporate
Pays	UK	France	UK	France
% détention	50%	50%	50%	50%
Quote-part de l'actif net avant éliminations à l'ouverture	43	0	22	(5)
Quote-part de Résultat Global	5	(1)	21	-
Quote-part des distributions de dividendes	-	-	-	-
Quote-part des résultats versés des GIE	-	-	-	5
Autres variations	-	-	-	-
Quote-part de l'actif net avant éliminations à la clôture	48	(1)	43	0
Retraitements de consolidation	(71)	-	(75)	-
Titres des coentreprises à la clôture	-	-	-	-
Quote-part de situation nette déficitaire	(23)	(1)	(32)	-

COENTREPRISES NON SIGNIFICATIVES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Titres des coentreprises non significatives à l'actif	4	1
Titres des coentreprises non significatives au passif	45	13
Quote-Part de Résultat Net	(31)	(22)
Quote-Part des Autres éléments du Résultat Global	0	(1)
Quote-Part de Résultat Global	(31)	(23)

Les coentreprises non significatives correspondent à Cominak, ANADEC et Interim Storage Partners.

Note 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dérivés sur opérations de financement	29	37
Autres actifs	77	81
Total Autres actifs non courants	106	118

Les autres actifs comprennent des stocks d'uranium et des dépôts afin de financer les dépenses futures de réaménagement de sites miniers à l'étranger pour 52 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 45 millions d'euros au 31 décembre 2018).

AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dérivés sur opérations de financement	2	46
Actifs financiers de gestion de trésorerie	439	-
Autres actifs financiers	7	20
Total Autres actifs financiers courants	448	66

L'augmentation des actifs financiers de gestion de trésorerie est due au reclassement des fonds classés en équivalents de trésorerie au 31 décembre 2018 pour 460 millions d'euros (cf. note 20).

Note 16 – STOCKS ET EN-COURS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Matières premières et fournitures	444	277
En-cours	814	802
Produits finis	411	390
Total Valeurs Brutes	1 669	1 468
Provisions pour dépréciation	(158)	(167)
Total Valeurs Nettes	1 511	1 301
Dont stocks et en-cours valorisés:		
au coût de revient	1 489	1 251
en valeur nette de réalisation	22	50
	1 511	1 301

Note 17 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Valeurs brutes	623	628
Dépréciation	(6)	(2)
Valeurs nettes	617	625

Au 31 décembre 2019, la valeur brute des Clients et comptes rattachés ne comprend pas de créances non échues dont l'échéance est supérieure à un an.

Répartition des clients et comptes rattachés

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette	Dont non échues	dont échues					
			Moins de 1 mois	Entre 1 et 2 mois	Entre 2 et 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et un an	Plus d'un an
Au 31 décembre 2019	617	508	71	22	3	2	4	8
Au 31 décembre 2018	625	556	19	3	4	4	4	36

Note 18 – ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs sur contrats	95	97

Au 31 décembre 2019, les actifs sur contrats comprennent 45 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Passifs sur contrats	4 781	4 514

Les passifs sur contrats correspondent aux produits constatés d'avance et aux avances et acomptes d'exploitation et d'investissements accordés par des clients. Ils s'imputent sur le chiffre d'affaires dégagé au titre des contrats considérés, qui concernent principalement le financement d'investissement pour le traitement et le recyclage des combustibles usés et des contrats de ventes d'uranium.

Au 31 décembre 2019, les passifs sur contrats comprennent 3 800 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

Note 19 – AUTRES CREANCES OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances sur l'Etat	218	345
Avances et acomptes fournisseurs	103	81
Débiteurs divers	174	201
Instruments financiers	23	25
Autres	1	5
Autres créances opérationnelles	518	657

Les créances sur l'Etat comprennent principalement des créances de TVA et de crédits d'impôts.

Les « Débiteurs divers » incluent les charges constatées d'avance, les avoirs à recevoir des fournisseurs, ainsi que les créances sur le personnel et les organismes sociaux.

Le poste « Instruments financiers » comprend la juste valeur des instruments dérivés de couverture d'opérations commerciales, ainsi que la juste valeur des engagements fermes couverts.

Les autres créances opérationnelles ne comprennent pas de créances d'échéance supérieure à un an.

Note 20 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Disponibilités	941	963
Equivalents de trésorerie	551	1 064
Total	1 492	2 027

Au 31 décembre 2019, les disponibilités comprennent une trésorerie non immédiatement disponible pour le groupe à hauteur de 270 millions d'euros (contre 160 millions d'euros au 31 décembre 2018) essentiellement liée à des restrictions réglementaires pour 76 millions d'euros et juridiques à l'étranger pour 194 millions d'euros.

Suite à l'entrée en vigueur le 21 janvier 2019 du règlement européen UE 2017/1131, des fonds classés en équivalents de trésorerie au 31 décembre 2018 ont été reclassés pour 460 millions d'euros en actifs financiers de gestion de trésorerie (cf. note 15 et le tableau des flux de trésorerie).

Note 21 – TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Variation des stocks et en-cours	(206)	(44)
Variation des clients et autres créances	165	131
Variation des actifs sur contrats	2	3
Variation des fournisseurs et autres dettes	191	(120)
Variation des passifs sur contrats	246	218
Variation des avances et acomptes versés	(21)	(47)
Variation de la couverture de change du BFR	(21)	9
Variation des autres actifs non financiers non courants	(5)	(3)
TOTAL	352	147

Note 22 – CAPITAUX PROPRES

CAPITAL

La répartition du capital d'Orano s'établit de la manière suivante :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Etat français	50% + 1 action	50% + 1 action
AREVA SA	20%	20%
Natixis (*)	10%	10%
Caisse des Dépôts (*)	10%	10%
CEA	1 action	1 action
MHI	5%	5%
JNFL	5%	5%
Total	100%	100%

(*) Dans le cadre d'un contrat de fiducie et à titre de sûreté pour le compte de certains prêteurs d'AREVA SA, AREVA SA a transféré 10 % du capital d'Orano SA à la Caisse des Dépôts et 10 % du capital d'Orano SA à Natixis. En application du pacte d'actionnaires, il a néanmoins été convenu que les droits de vote dont disposent la Caisse des Dépôts et Natixis seront exercés exclusivement selon les instructions données par AREVA SA, dans le respect des dispositions du pacte.

Plan d'attribution d'options de souscription d'actions

Il n'existe pas de plan d'attribution d'options de souscription d'actions.

AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2018, les autres transactions avec les actionnaires s'expliquent par la réalisation de l'augmentation de capital réservée à Japan Nuclear Fuel Limited (JNFL) et Mitsubishi Heavy Industries, Ltd. (MHI) d'un montant total de 500 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, les autres transactions avec les actionnaires s'expliquent par l'augmentation de capital d'Orano Expansion inégalement souscrite par ses actionnaires avec un effet dilutif de KIUI et par la création de la coentreprise Nurlikum Mining LLC.

Note 23 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la quote-part de situation nette des participations détenues par des tiers dans une filiale contrôlée par le groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Orano Expansion et IMOURAREN	(306)	(419)
SOMAIR	42	49
KATCO	150	108
SET Holding et SET	93	87
Orano DS	5	6
Autres	(17)	(36)
TOTAL	(34)	(204)

Une filiale est considérée comme significative si son chiffre d'affaires est supérieur à 200 millions d'euros ou si le total de son bilan est supérieur à 200 millions d'euros ou si l'actif net est supérieur à 200 millions d'euros en valeur absolue.

Les informations financières concernant les filiales significatives requises par la norme IFRS 12 sont présentées avant élimination des opérations réciproques.

31 décembre 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	IMOURAREN	SOMAIR	KATCO	SET	Orano DS
	Mines	Mines	Mines	Amont	D&S
Pays	Niger	Niger	Kazakhstan	France	France
Taux d'intérêts des participations ne donnant pas le contrôle	(*)	36,60%	49,00%	5,00% (**)	26,14%
Chiffre d'affaires	-	120	181	568	292
Excédent Brut d'Exploitation	(0)	20	112	367	12
Résultat Net	(38)	(15)	78	105	2
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	(2)	(6)	38	5	1
Actif courant	15	138	225	642	151
Actif non courant	115	153	149	5 010	36
Passif courant	(5)	(85)	(18)	(916)	(127)
Passif non courant	(1 043)	(69)	(26)	(2 827)	(26)
Actif Net	(919)	138	329	1 909	35
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	(354)	50	161	95	9
Flux de trésorerie généré par l'activité	(41)	31	109	293	(4)
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	2	(22)	(27)	(22)	(3)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	48	(9)	(0)	(272)	(6)
Variation de la trésorerie nette	10	(1)	85	(1)	(13)
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(1)	(1)

(*) Imouraren est détenue directement par Orano Expansion dont la finalité est le financement de sa filiale. Les données présentées d'Imouraren et d'Orano Expansion sont agrégées. La part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans le capital d'Imouraren représente 36,50%, celle dans Orano Expansion 4,72%.

(**) SET est détenue directement par SET Holding dont la finalité est le financement de sa filiale. Les données présentées de SET et de SET Holding sont agrégées.

31 décembre 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	IMOURAREN	SOMAIR	KATCO	SET	Orano DS
	Mines	Mines	Mines	Amont	D&S
Pays	Niger	Niger	Kazakhstan	France	France
Taux d'intérêts des participations ne donnant pas le contrôle	(*)	36,60%	49,00%	5,00% (**)	26,14%
Chiffre d'affaires	-	110	175	588	251
Excédent Brut d'Exploitation	(8)	12	116	364	0
Résultat Net	(47)	0	69	9	(2)
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(7)</i>	<i>0</i>	<i>34</i>	<i>0</i>	<i>(1)</i>
Actif courant	5	124	136	654	139
Actif non courant	114	158	143	5 122	31
Passif courant	(24)	(59)	(13)	(881)	(112)
Passif non courant	(2 114)	(71)	(22)	(3 076)	(20)
Actif Net	(2 018)	152	244	1 819	38
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(554)</i>	<i>56</i>	<i>119</i>	<i>91</i>	<i>10</i>
Flux de trésorerie généré par l'activité	(51)	17	116	154	1
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	6	(15)	(33)	39	(4)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	44	-	(1)	(200)	(6)
Variation de la trésorerie nette	(1)	2	76	(6)	(9)
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(9)	(1)	(1)

(*) Imouraren est détenue directement par Orano Expansion dont la finalité est le financement de sa filiale. Les données présentées d'Imouraren et d'Orano Expansion sont agrégées. La part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans le capital d'Imouraren représente 42,34%, celle dans Orano Expansion 13,49%.

(**) SET est détenue directement par SET Holding dont la finalité est le financement de sa filiale. Les données présentées de SET et de SET Holding sont agrégées.

Note 24 – AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du groupe, selon les lois et usages de chaque pays, versent à leurs salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière. Par ailleurs, elles versent des médailles du travail, des rentes de préretraite, et des compléments de retraite garantissant des ressources contractuelles à certains salariés.

Le groupe fait appel à un actuair indépendant pour évaluer ses engagements chaque année.

Dans certaines sociétés, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante.

La différence entre l'engagement et la juste valeur des actifs de couverture fait ressortir une insuffisance ou un excédent de financement. En cas d'insuffisance, une provision est enregistrée. En cas d'excédent, un actif est constaté (sous réserve de conditions particulières).

Principaux avantages sociaux du groupe

Le régime « CAFC » (Congés Anticipation Fin de Carrières) est un régime d'anticipation de fin de carrière de type compte épargne temps (CET) avec abondement de l'employeur, à destination du personnel travaillant de nuit ou dans certains postes définis dans l'accord. Le système est partiellement couvert par un contrat d'assurance.

ANALYSE DE LA PROVISION AU BILAN

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
TOTAL PROVISIONS POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL	1 111	1 088
Frais Médicaux et Prévoyance	101	88
Indemnités de fin de carrière	349	316
Médailles du Travail	8	7
Préretraites	647	673
Retraites Supplémentaires	6	4

Par zone géographique (en millions d'euros)	Zone Euro	Autres	31 décembre 2019
Frais Médicaux et Prévoyance	99	3	101
Indemnités de fin de carrière	348	1	349
Médailles du Travail	8	0	8
Préretraites	637	9	647
Retraites Supplémentaires	3	3	6
TOTAL	1 095	16	1 111

HYPOTHESES ACTUARIELLES

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Inflation à long-terme		
- Zone Euro	1,3%	1,5%
Taux d'actualisation		
- Zone Euro	0,6%	1,6%
- Zone US	2,6%	4,0%
Revalorisation des pensions		
- Zone Euro	1,3%	1,5%
Revalorisation du Plafond de la Sécurité Sociale (net d'inflation)	+0,5%	+0,5%

Tables de mortalité

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
France		
- rentes	Table de génération	Table de génération
- capitaux	INSEE Hommes/Femmes 2000-2002	INSEE Hommes/Femmes 2000-2002

Age de départ à la retraite en France

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Cadre	65	65
Non cadre	62	62

Les hypothèses de taux de sortie moyen reflètent le taux de départ naturel du personnel avant l'âge du départ en retraite. Ces hypothèses, fixées pour chaque société du groupe, sont distinguées par tranche d'âge, les salariés proches d'un départ en retraite étant supposés être moins mobiles que les salariés en début de carrière.

Les taux entre crochets indiquent les valeurs maximales et minimales estimées dans le groupe.

	Cadres		Non Cadres	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018
France	[3,0% - 0,0%]	[2,6% - 0,0%]	[0,36% - 0,0%]	[0,7% - 0,0%]

Hypothèse d'augmentation de salaire retenue pour les calculs de provisions comprennent l'inflation. Les taux entre crochets indiquent les revalorisations moyennes en début de carrière, par hypothèse plus élevées, et celles en fin de carrière.

	Cadres		Non Cadres	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018
France	[2,3% - 0,8%]	[2,5% - 1,0%]	[2,3% - 0,8%]	[2,5% - 1,0%]

ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019, les actifs financiers sont composés d'obligations à hauteur de 98% et d'autres supports monétaires à hauteur de 2% (contre respectivement 90% et 10% au 31 décembre 2018).

Rendement effectif des actifs de régimes

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Europe	-0,7%	-0,42%

ANALYSE DU MONTANT NET COMPTABILISE

(en millions d'euros)	Frais Médicaux et Prévoyance	Indemnités de fin de carrière	Médailles du Travail	Préretraites	Retraites Supplémentaires	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes Actuarielles	101	349	8	719	46	1 224	1 205
Juste valeur des actifs de couverture		1		72	40	113	118
Montant Net Comptabilisé	101	348	8	647	6	1 111	1 088

Sensibilité de la dette actuarielle aux variations de taux d'actualisation

Une baisse générale de 0,50% du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 5,4% des dettes actuarielles.

ANALYSE DE LA CHARGE DE L'EXERCICE

Au 31 décembre 2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Frais Médicaux et Prévoyance	Indemnités de fin de carrière	Médailles du Travail	Préretraites	Retraites Supplémentaires	Total
Coûts des services rendus de la période	1	14	1	17	-	33
Charge de désactualisation	1	5	(0)	12	1	18
Coûts de services passés (inclut les modifications et réductions de régime)	-	-	-	-	-	-
Produit d'intérêt sur l'actif	-	-	-	(1)	(1)	(2)
Reconnaissance des écarts actuariels générés dans l'année sur les autres régimes long terme (médailles, CATS, ...)	0	-	1	-	-	1
TOTAL charge avec impact compte de résultat	3	19	2	28	0	51
Rendement réel des actifs net des rendements attendus	-	-	-	-	1	1
Ecart d'expérience	(2)	(2)	-	(32)	-	(36)
Ecart d'hypothèses démographiques	-	-	-	-	-	-
Ecart d'hypothèses financières (ajustement taux d'actualisation)	14	27	-	44	2	87
TOTAL charge avec impact autres éléments du résultat global	12	26	-	12	4	54
Total de la charge de l'exercice	15	44	2	40	4	104

VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais Médicaux et Prévoyance	Indemnités de fin de carrière	Médailles du Travail	Préretraites	Retraites Supplémentaires	Total
Dettes actuarielles au 31 décembre 2018	88	317	7	747	47	1 205
Coûts des services rendus de la période	1	13	0	17	-	32
Coûts de services passés (inclut les modifications et réductions de régime)	-	-	-	-	-	-
Cessations / Liquidation / Réductions de plan	-	-	-	-	-	-
Charge de désactualisation	1	5	-	12	1	18
Prestations payées sur l'année	(1)	(12)	-	(68)	(4)	(85)
Cotisations employés	-	-	-	-	-	-
Acquisitions/Fusion Transfert	-	-	-	-	-	-
Transfert de régime	-	-	-	-	-	-
Ecarts actuariels	12	26	-	12	2	54
Ecarts de change	-	-	-	-	-	-
Dettes actuarielles au 31 décembre 2019	101	349	8	719	46	1 224

VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)

Au 31 décembre 2018	118
Produit d'intérêt sur l'actif	2
Prestations payées par les actifs de couverture	(4)
Rendement réel des actifs net des rendements attendus	(2)
Au 31 décembre 2019	113

VARIATION DE LA PROVISION EVALUEE

(en millions d'euros)

Au 31 décembre 2018	1 088
Charge totale	104
Cotisations et prestations payées	(82)
Cessations / Liquidation / Réductions de plan	-
Changement Méthode	-
Effet de périmètre	-
Différence de change	-
Au 31 décembre 2019	1 111

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DECAISSEMENTS DE LA PROVISION

(en millions d'euros)

2020 -2022	255
2023 – 2027	456
2028 et au-delà	400
Au 31 décembre 2019	1 111

Note 25 – AUTRES PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 Décembre 2018	Dotations	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	Autres variations (*)	31 décembre 2019
Réaménagement des sites miniers et démantèlement des usines de traitement	279	15	(12)	(2)	34	313
Autres provisions non courantes	-	3	-	-	-	3
Provisions non courantes	279	18	(12)	(2)	34	316
Restructurations et plans sociaux	63	-	(54)	(4)	(2)	3
Provisions pour contrats déficitaires	161	35	(25)	(22)	0	150
Travaux restant à effectuer	1 381	107	(80)	(0)	112	1 520
Autres provisions courantes	328	26	(33)	(12)	22	330
Provisions courantes	1 933	168	(192)	(38)	132	2 003
Total provisions	2 212	186	(204)	(40)	165	2 319

(*) dont 140 millions de désactualisation et de changement de taux d'actualisation et d'inflation

PROVISIONS POUR CONTRATS DEFICITAIRES

Les provisions pour contrats déficitaires concernent essentiellement le secteur Amont. Dans l'activité de conversion, l'écoulement du carnet de commandes sur l'année et la remontée des courbes de prix ont conduit à des reprises de provisions pour 30 millions d'euros. Par ailleurs, la réestimation des quantités d'un contrat de vente a donné lieu à une dotation de 25 millions d'euros.

PROVISIONS POUR TRAVAUX RESTANT A EFFECTUER

Les principales dotations de l'exercice portent sur les déchets et rebuts générés par l'exploitation, ainsi que sur les coûts d'entreposage, notamment sur l'Aval.

Les reprises de provisions concernent principalement le traitement des déchets qui ont été traités et envoyés sur les sites de stockage dédiés exploités par l'Andra.

Principales incertitudes

Les incertitudes relatives aux provisions pour travaux restant à effectuer portent notamment sur la définition des filières de traitement relatives à chaque catégorie de déchets et rebuts d'exploitation qui ne sont pas toutes figées, sur l'estimation du coût de réalisation des installations requises et des coûts opérationnels de traitement futur et sur les échéanciers de dépenses. L'évaluation des provisions tient compte de risques.

Taux d'actualisation

Orano a retenu, au 31 décembre 2019, une hypothèse d'inflation à long-terme de 1,40% et des taux d'actualisation compris entre 3,22% et 3,54% (cf. note 1.3.11).

Au 31 décembre 2019, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 25 bps au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier le solde de clôture des provisions pour travaux restant à effectuer respectivement de - 67 millions d'euros ou de +72 millions d'euros.

AUTRES PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

Au 31 décembre 2019, les autres provisions courantes comprennent notamment :

- des provisions pour litiges,
- des provisions pour garanties données aux clients,
- des provisions pour assainissement courant,
- des provisions pour remise en état des actifs en location,
- des provisions pour risques,
- des provisions pour charges.

Note 26 – DETTES FINANCIERES

(en millions d'euros)	Dettes non courantes	Dettes courantes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Emprunts obligataires (*)	3 237	578	3 815	4 073
Emprunts auprès des établissements de crédit	5	-	5	4
Avances rémunérées	157	-	157	143
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	-	72	72	74
Instrument financiers dérivés	6	62	68	52
Dettes financières diverses	1	34	36	70
Total	3 407	746	4 153	4 415

(*) après gestion des risques de taux

Les dettes financières comprennent notamment au 31 décembre 2019 :

- un encours d'emprunts obligataires pour une valeur comptable de 3 743 millions d'euros et des intérêts courus non échus pour 72 millions d'euros,
- un compte courant financier créditeur envers la coentreprise ETC pour 56 millions d'euros.

VARIATION DES DETTES FINANCIERES

(en millions d'euros)	
Dettes Financières au 31 décembre 2018	4 415
Flux de trésorerie	(375)
Flux non monétaires :	
Intérêts courus non échus sur emprunts	72
Ecart de conversion	39
Autres variations	1
Dettes Financières au 31 décembre 2019	4 153

Réconciliation des flux de trésorerie des dettes financières entre la note des dettes financières et les flux liés aux opérations de financement :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Flux de trésorerie des Dettes Financières	(375)
Intérêts versés	68
Soulte de rachat de l'emprunt obligataire	(32)
Instruments financiers	21
Flux de trésorerie des Dettes Financières inclus dans le Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(318)

Les flux de trésorerie des Dettes Financières inclus dans le Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement comprennent principalement le remboursement de la souche obligataire à échéance 2019 pour 743 millions d'euros, le rachat partiel de la souche 2024 pour 250 millions d'euros et la nouvelle émission obligataire pour 750 millions d'euros.

DETTES FINANCIERES PAR ECHEANCE (*)

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019
Échéance inférieure ou égale à 1 an	746
Échéance de 1 an à 2 ans	755
Échéance de 2 ans à 3 ans	205
Échéance de 3 ans à 4 ans	773
Échéance de 4 ans à 5 ans	769
Échéance à plus de 5 ans	904
TOTAL	4 153

(*) en valeur actualisée

DETTES FINANCIERES PAR DEVICES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Euro	4 090	4 352
Dollar États-Unis	42	21
Autres	21	43
TOTAL	4 153	4 415

DETTES FINANCIERES PAR NATURE DE TAUX

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Taux fixe	3 171	3 973
Taux variable	843	346
TOTAL	4 014	4 318
Autres dettes ne portant pas intérêt	72	46
Instruments financiers dérivés	68	52
TOTAL	4 153	4 415

L'échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2019 est présenté en note 29.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

<i>Date d'émission</i>	Valeur au bilan <i>(en millions d'euros)</i>	Devise	Nominal <i>(en millions de devise)</i>	Taux nominal	Échéance
23 septembre 2009	769	EUR	750	4,875 %	septembre 2024
22 septembre 2010	756	EUR	750	3,5 %	mars 2021
4 avril 2012	199	EUR	200	TEC10 + 2,125%	mars 2022
4 septembre 2013	506	EUR	500	3,25 %	septembre 2020
20 mars 2014	773	EUR	750	3,125 %	mars 2023
23 avril 2019	740	EUR	750	3,375 %	avril 2026
TOTAL	3 743				

La juste valeur de ces emprunts obligataires est de 3 975 millions d'euros au 31 décembre 2019.

ECHEANCIERS DES FLUX CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Moins d' 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires (*)	3 815	3 815	578	756	199	773	769	740
Emprunts auprès des établissements de crédit	5	5	-	-	-	-	-	5
Avances rémunérées	157	157	-	-	-	-	-	157
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	72	72	72	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	36	36	34	-	-	-	-	2
Intérêts futurs sur passifs financiers	-	642	133	117	87	85	62	159
Total encours des dettes financières (hors dérivés)	4 085	4 727	816	872	286	858	831	1 063
Dérivés actifs	(31)	(31)						
Dérivés passifs	68	68						
Total dérivés nets	37	37	34	11	6	(14)		
Total	4 122	4 764	850	883	292	844	831	1 063

(*) dont 72 millions d'euros d'intérêts courus non échus

Au 31 décembre 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Moins d' 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires (*)	4 073	4 073	801	514	760	199	777	1 022
Emprunts auprès des établissements de crédit	4	4	-	-	-	-	-	4
Avances rémunérées	143	143	-	-	-	-	-	143
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	74	74	74	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	70	70	-	2	7	5	8	47
Intérêts futurs sur passifs financiers	-	696	153	125	107	75	72	164
Total encours des dettes financières (hors dérivés)	4 364	5 060	1 028	642	873	279	858	1 380
Dérivés actifs	(83)	(83)						
Dérivés passifs	52	52						
Total dérivés nets	(31)	(31)	(19)	11	(3)	(8)	(13)	
Total	4 332	5 028	1 009	653	870	271	845	1 380

(*) dont 52 millions d'euros d'intérêts courus non échus

Note 27 – AUTRES DETTES OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes fiscales (hors impôt sur les Sociétés)	247	212
Dettes sociales	455	472
Instruments financiers	39	67
Autres	199	220
Autres dettes opérationnelles	940	972

Au 31 décembre 2019, les autres dettes opérationnelles comprennent 97 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

Note 28 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère Orano SA et ses filiales, ainsi que les transactions entre les filiales du groupe et les activités conjointes ont été éliminées en consolidation et ne sont donc pas présentées dans les tableaux ci-dessous.

Les transactions avec les parties liées présentées ci-dessous comprennent :

- les opérations courantes réalisées avec les sociétés non consolidées, les entreprises associées, les coentreprises et les sociétés contrôlées par l'Etat ;
- les rémunérations brutes et avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité exécutif.

Au 31 décembre 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations de l'Etat	Entreprises associées et coentreprises	Total
Produits d'exploitation	1 746	16	1 762
Charges d'exploitation	88	124	212
Créances clients et autres	236	123	359
Dettes fournisseurs et autres	2 471	22	2 493

Au 31 décembre 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations de l'Etat	Entreprises associées et coentreprises	Total
Produits d'exploitation	1 633	19	1 652
Charges d'exploitation	47	132	179
Créances clients et autres	491	122	613
Dettes fournisseurs et autres	2 517	20	2 536

RELATIONS AVEC L'ETAT ET LES PARTICIPATIONS DE L'ETAT

L'Etat est actionnaire majoritaire directement, et indirectement via AREVA SA, au capital d'Orano au 31 décembre 2019. L'Etat a ainsi la faculté, comme tout actionnaire, de contrôler les décisions requérant l'approbation des actionnaires. Conformément à la législation applicable à toutes les entreprises dont l'Etat est actionnaire, Orano est soumis à certaines procédures de contrôle, notamment au contrôle économique et financier de l'Etat, aux procédures de contrôle de la Cour des Comptes et du Parlement, ainsi qu'aux vérifications de l'inspection générale des finances.

Le groupe entretient des relations étroites avec les entreprises contrôlées par l'Etat français, et notamment :

- Les transactions avec le CEA concernent la réalisation de travaux de démantèlement des installations nucléaires du CEA. La créance sur le CEA liée aux opérations de fin de cycle au 31 décembre 2018 a été remboursée au 31 décembre 2019 (cf. note 13) ;
- Les transactions avec AREVA concernent notamment des prestations fiscales, informatiques et immobilières ;
- Les transactions avec EDF portent sur l'amont du cycle du combustible nucléaire (ventes d'uranium, prestations de services de conversion et d'enrichissement) et sur l'aval du cycle (prestations de transport, d'entreposage, de traitement et de recyclage du combustible usé). Le groupe dispose d'un accord-cadre de traitement et de recyclage dit « contrat ATR » avec EDF qui définit les modalités de coopération industrielle en matière de traitement-recyclage jusqu'en 2040. Dans le cadre de cet accord, Orano et EDF ont signé, en février 2016, un nouveau contrat d'application définissant les conditions techniques et financières de cet accord cadre pour la période 2016-2023 ;
- Les transactions avec l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) concernent la gestion, l'exploitation et la surveillance des centres de stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne

activités sur les centres de l'ANDRA de la Manche et de l'Aube, ainsi que le financement de CIGEO via la taxe additionnelle et la contribution spéciale.

ENTREPRISES ASSOCIEES ET COENTREPRISES

ETC et SIner-GIE constituent les coentreprises significatives du groupe (cf. note 14).

L'activité principale d'ETC est la fabrication, l'assemblage et l'installation de centrifugeuses et des tuyauteries associées permettant à ses clients d'enrichir l'uranium. ETC intervient également dans la conception des usines d'enrichissement par ultracentrifugation selon les besoins de ses clients et la conduite de projet pour la construction de ces installations. Orano achète à ETC les centrifugeuses de son usine d'enrichissement Georges Besse 2, dont ETC assure également la maintenance.

SI-nerGIE est un GIE créé au moment de la restructuration d'AREVA et détenu par Orano et Framatome (détenu par EDF). Son objet est de partager les infrastructures et certaines applications d'un système d'information commun et d'éviter ainsi les surcoûts et les risques opérationnels relatifs aux systèmes d'information.

ACTIVITES CONJOINTES

Orano Canada Inc détient des participations dans des gisements d'uranium et des usines de traitement du minerai. Ces participations sont qualifiées d'activités conjointes. Elles sont ainsi consolidées pour la quote-part détenue par Orano Canada Inc. Les participations les plus significatives sont les suivantes :

Cigar Lake

Cigar Lake est détenu par Cameco Corporation (50,025%), Orano (37,1%), Idemitsu Uranium Exploration Canada Ltd (7,875%) et TEPCO Resources Inc (5%). Le gisement est exploité par Cameco et le minerai est traité dans l'usine de JEB - Mc Clean Lake, opérée par Orano. Ce gisement est une mine souterraine. L'exploitation minière utilise les techniques de congélation des terrains combinées avec un jet d'eau à haute pression (JET Boring).

Mc Clean Lake

Mc Clean Lake est détenu et exploité par Orano (70%) avec comme partenaires Denison Mines Ltd (22,5%) et Ourd (7,5%). Cette activité conjointe opère l'usine JEB qui traite le minerai en provenance de Cigar Lake selon la méthode de lixiviation dynamique.

Mc Arthur River

Mc Arthur River est détenu par Cameco Corporation (69,8%) et Orano (30,2%). Les minerais extraits sont traités dans l'usine de Key Lake. Ce gisement est exploité en mine souterraine en utilisant les techniques de congélation des terrains combinées avec une extraction mécanique (Raise Boring) ou avec un tir à l'explosif (Long Hole Stopping).

Key Lake

Cette usine est détenue par Cameco Corporation (83,33%) et Orano (16,67%). Elle traite le minerai en provenance de Mc Arthur River. La mise en care & maintenance temporaire de la mine de McArthur River et de son usine de Key Lake a été décidée en 2018.

REMUNERATIONS VERSEES AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Avantages à court terme	5 068	4 318
Indemnités de fin de contrat	680	40
Avantages postérieurs à l'emploi	212	(16)
TOTAL	5 960	4 342

Les principaux dirigeants sont :

- le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général nommés par le Conseil d'administration;
- les membres du Comité Exécutif.

Note 29 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Orano utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change et aux risques de taux. Ces instruments sont généralement qualifiés de couvertures d'actifs, de passifs ou d'engagements spécifiques.

Orano gère l'ensemble des risques associés à ces instruments au moyen d'une centralisation des engagements et de procédures spécifiant par nature les limites et les qualités des contreparties.

RISQUE DE CHANGE

L'évolution du taux de change du dollar US contre l'euro peut affecter les résultats du groupe à moyen terme.

Compte tenu de la diversité géographique de ses implantations et de ses activités, le groupe est exposé à la variation des cours de change en particulier à la parité euro/dollar US. La volatilité des cours peut impacter les écarts de conversion, les capitaux propres et les résultats du groupe.

Risque de translation : Le risque de translation résultant de l'impact comptable de la conversion dans les comptes consolidés du groupe des devises de comptes des filiales contre l'euro n'est pas couvert, dans la mesure où ce risque ne se matérialise pas par un flux. Seuls les dividendes attendus des filiales pour l'année suivante font l'objet d'une couverture dès lors qu'ils sont connus.

Risque lié au financement : Le groupe minimise le risque de change issu d'actifs ou de passifs financiers émis en devises étrangères, en finançant ses filiales dans leur devise fonctionnelle. Les prêts et emprunts accordés aux filiales par la Trésorerie, qui centralise le financement, sont ensuite systématiquement transformés en euro par le biais de swaps de change ou cross currency swaps.

Dans le cas d'investissements long terme générant des flux de trésorerie futurs en devises étrangères, le groupe neutralise le risque de change, dans la mesure du possible, en adossant un passif dans la même devise.

Risque transactionnel : Le principal risque de change concerne la variation entre l'euro et le dollar. La politique du groupe, approuvée par le Comité Exécutif, vise à couvrir de façon systématique les risques de change générés par l'activité commerciale, qu'ils soient avérés ou incertains (en cas de couverture éventuelle en phases d'appels d'offres) dans le but de minimiser l'impact des variations de cours sur le résultat net.

Afin de couvrir le risque de change transactionnel, constitué de créances et de dettes, d'engagements fermes hors bilan (commandes clients et fournisseurs), de flux futurs hautement probables (budgets de ventes ou d'achats, marges prévisionnelles sur contrats) et d'appels d'offres en devises étrangères, Orano met en place des instruments financiers dérivés (principalement des contrats de change à terme) ou des contrats d'assurance spécifiques (contrats Coface). Ces opérations de couverture sont donc adossées en montant et échéance à des sous-jacents économiques et, en règle générale, sont documentées et éligibles à la comptabilité de couverture (hormis les couvertures éventuelles en cas d'appels d'offre en devise).

Instruments financiers dérivés mis en place pour couvrir le risque de change au 31 décembre 2019

Montants notionnels par date de maturité								Valeur de marché
(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme et swaps de change	1 967	737	482	208	0	-	3 395	(83)
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Cross-currency swaps	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 967	737	482	208	0	-	3 395	(83)

Instruments financiers dérivés mis en place pour couvrir le risque de change au 31 décembre 2018

Montants notionnels par date de maturité								Valeur de marché
(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme et swaps de change	1 580	77	525	303	17	-	3 202	(50)
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Cross-currency swaps	346	-	-	-	-	-	346	34
TOTAL	1 926	777	525	303	17	-	3 548	(17)

Au 31 décembre 2019, la répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de change peut s'analyser comme suit :

(en millions d'euros)	Notionnels en Valeur Absolue	Valeur de marché
Couverture de flux de trésorerie	2 517	(74)
Change à terme et swaps de change	2 517	(74)
Couverture de juste valeur	754	(9)
Change à terme et swaps de change	754	(9)
Cross-currency swaps	-	-
Instruments dérivés non qualifiés de couverture	124	0
Change à terme et swaps de change	124	0
Total	3 395	(83)

Au 31 décembre 2018, la répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de change peut s'analyser comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notionnels en Valeur Absolue	Valeur de marché
Couverture de flux de trésorerie	2 498	(50)
Change à terme et swaps de change	2 498	(50)
Couverture de juste valeur	971	33
Change à terme et swaps de change	625	(0)
Cross-currency swaps	346	34
Instruments dérivés non qualifiés de couverture	79	(0)
Change à terme et swaps de change	79	(0)
Total	3 548	(17)

RISQUE DE LIQUIDITE

La gestion du risque de liquidité est assurée par la Direction des Opérations de Financement et de Trésorerie (« DOFT ») qui met à disposition les moyens de financement à court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie. Cette gestion, opérée par la DOFT, est effectuée principalement par le biais de conventions de « cash pooling » et de prêts et emprunts intra-groupe sous réserve que les réglementations locales le permettent. La position de trésorerie est gérée dans un objectif d'optimisation du revenu des placements tout en privilégiant la liquidité des supports utilisés.

La prochaine échéance significative de remboursement de dettes financières est le 4 septembre 2020 avec le remboursement d'une souche obligataire pour un nominal de 500 millions d'euros.

Pour faire face à ses engagements et assurer la continuité d'exploitation à plus long terme, Orano dispose au 31 décembre 2019 d'une trésorerie brute d'un montant de 1 492 millions d'euros (cf. note 20) et des actifs financiers de gestion de trésorerie pour 439 millions d'euros (cf. note 15). Par ailleurs, le groupe dispose d'une ligne de crédit syndiqué avec un pool de onze banques internationales d'un montant de 940 millions d'euros à échéance juillet 2022 avec une option d'extension d'un an supplémentaire.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Orano est exposé au risque de contrepartie lié aux dépôts monétaires auprès des établissements bancaires et à l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques.

Afin de minimiser ce risque, Orano traite avec des contreparties diversifiées de premier plan et sélectionnées en fonction de leurs notations par Standard & Poor's et Moody's en « Investment Grade ».

RISQUE DE TAUX

Orano couvre son exposition aux variations de valeur de sa dette à taux fixe par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt fixe/variable.

Instruments financiers dérivés mis en place pour couvrir le risque de taux au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Montants notionnels par date de maturité							Valeur de marché ⁽¹⁾
	Total	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	
Swaps de taux – prêteur variable EUR								
Emprunteur fixe EUR	200	-	-	200	-	-	-	(4)
Emprunteur variable EUR	100	-	-	100	-	-	-	(1)
Emprunteur variable CAD	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux – prêteur fixe EUR								
Emprunteur variable EUR	500	150	150	-	200	-	-	18
Swaps de taux inflation								
Prêteur variable - emprunteur fixe USD	159	-	159	-	-	-	-	(13)
TOTAL	959	150	309	300	200	-	-	(1)

(1) part change

La répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de taux peut s'analyser comme suit au 31 décembre 2019 :

(en millions d'euros)	Montants nominaux des contrats	Valeur de marché des contrats ⁽¹⁾			Total
		Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Non affectés (Trading)	
Swaps de taux – prêteur variable EUR					
Emprunteur fixe EUR	200	-	-	(4)	(4)
Emprunteur variable EUR	100	-	-	(1)	(1)
Emprunteur variable CAD	-	-	-	-	-
Swaps de taux – prêteur fixe EUR					
Emprunteur variable EUR	500	-	18	-	18
Swaps de taux inflation – prêteur variable USD					
Emprunteur fixe USD	159	-	-	(13)	(13)
TOTAL	959	-	18	(19)	(1)

(1) part taux

Les tableaux suivants synthétisent l'exposition nette du groupe au risque de taux avant et après opérations de gestion :

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	1 529	-	-	-	-	-	1 529
dont actifs à taux fixes	-	-	-	-	-	-	-
dont actifs à taux variables	1 527	-	-	-	-	-	1 527
dont actifs ne portant pas intérêts	2	-	-	-	-	-	2
Dettes financières	(746)	(755)	(205)	(773)	(769)	(904)	(4 153)
dont dettes à taux fixes	(511)	(755)	(199)	(773)	(769)	(904)	(3 912)
dont dettes à taux variables	(103)	-	-	-	-	-	(103)
dont dettes ne portant pas intérêts	(133)	-	(6)	-	-	-	(138)
Exposition nette avant gestion	783	(755)	(205)	(773)	(769)	(904)	(2 624)
part exposée aux taux fixes	(511)	(755)	(199)	(773)	(769)	(904)	(3 912)
part exposée aux taux variables	1 424	-	-	-	-	-	1 424
part ne portant pas intérêts	(130)	-	(6)	-	-	-	(136)
Opérations de gestion hors bilan							
sur la dette via swap expo taux fixe	150	150	(200)	200	-	-	300
sur la dette via swap expo taux variable	(150)	(150)	200	(200)	-	-	(300)
Exposition nette après gestion	783	(755)	(205)	(773)	(769)	(904)	(2 624)
part exposée aux taux fixes	(361)	(605)	(399)	(573)	(769)	(904)	(3 612)
part exposée aux taux variables	1 274	(150)	200	(200)	-	-	1 124
part ne portant pas intérêts	(130)	-	(6)	-	-	-	(136)

Sur la base de l'exposition à fin décembre 2019, une variation à la hausse des taux d'intérêts de 1 %, sur une année pleine, aurait un impact défavorable de 11 millions d'euros sur le coût de l'endettement net financier, et donc sur le résultat consolidé avant impôt du groupe.

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	2 131	-	-	-	-	-	2 131
dont actifs à taux fixes	-	-	-	-	-	-	-
dont actifs à taux variables	2 048	-	-	-	-	-	2 048
dont actifs ne portant pas intérêts	83	-	-	-	-	-	83
Dettes financières	(922)	(517)	(767)	(205)	(786)	(1 220)	(4 415)
dont dettes à taux fixes	(752)	(514)	(760)	(0)	(777)	(1 169)	(3 973)
dont dettes à taux variables	(70)	(9)	(7)	(205)	(8)	(47)	(346)
dont dettes ne portant pas intérêts	(99)	7	-	-	-	(5)	(97)
Exposition nette avant gestion	1 209	(517)	(767)	(205)	(786)	(1 220)	(2 285)
part exposée aux taux fixes	(752)	(514)	(760)	(0)	(777)	(1 169)	(3 973)
part exposée aux taux variables	1 978	(9)	(7)	(205)	(8)	(47)	1 702
part ne portant pas intérêts	(17)	7	-	-	-	(5)	(14)
Opérations de gestion hors bilan							
sur la dette via swap expo taux fixe	50	150	150	(200)	200	-	350
sur la dette via swap expo taux variable	(50)	(150)	(150)	200	(200)	-	(350)
Exposition nette après gestion	1 209	(517)	(767)	(205)	(786)	(1 220)	(2 285)
part exposée aux taux fixes	(702)	(364)	(610)	(200)	(577)	(1 169)	(3 623)
part exposée aux taux variables	1 928	(159)	(157)	(5)	(208)	(47)	1 352
part ne portant pas intérêts	(17)	7	-	-	-	(5)	(14)

RISQUE SUR ACTIONS

Le groupe détient des actions cotées pour un montant significatif et est exposé à la variation des marchés financiers. Ces actions cotées sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers. Elles sont présentes au sein du portefeuille financier dédié aux opérations de fin de cycle (cf. note 13).

Note 30 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DETAILLES PAR CATEGORIES

31 décembre 2019

Actif

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Actifs non financiers	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Juste valeur des actifs financiers
Actifs non courants	7 577	37	690	6 850	7 714
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	7 471		657 (*)	6 815	7 646
Autres actifs non courants	106	37	33	35	68
Actifs courants	3 120	490	2 092	538	2 630
Clients et comptes rattachés	617		617		617
Autres créances opérationnelles	518	446	51	21	72
Autres créances non opérationnelles	45	44	1		1
Autres actifs financiers courants	448		7	441	448
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 492		1 416	76	1 492
Total actif	10 697	527	2 782	7 388	10 345

(*) dont FCP obligataires pour 457 millions d'euros et dont la juste valeur s'élève à 632 millions d'euros.

Décomposition des actifs valorisés à la juste valeur par technique d'évaluation

(en millions d'euros)	Niveau 1 Cours cotés non ajustés	Niveau 2 Données observables	Niveau 3 Données non observables	TOTAL
Actifs non courants	6 669	806	7	7 482
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	6 669	778	-	7 446
Autres actifs financiers non courants		29	7	35
Actifs courants	515	23	-	538
Autres créances opérationnelles	-	21	-	21
Autres actifs financiers courants	439	2	-	441
Trésorerie et équivalents de trésorerie	76	-	-	76
Total actif	7 184	830	7	8 020

Passif et capitaux propres

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Passifs non financiers	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par résultat (*)	Juste valeur des passifs financiers
Passifs non courants	3 468		3 462	6	3 694
Dettes financières non courantes	3 407		3 401	6	3 633
Dettes de location non courantes	62		62		62
Passifs courants	2 555	248	2 203	104	2 307
Dettes financières courantes	746		675	71	746
Dettes de location courantes	20		20		20
Fournisseurs et comptes rattachés	842		842		842
Autres dettes opérationnelles	940	247	660	33	693
Autres dettes non opérationnelles	6	1	5		5
Total passif	6 023	248	5 665	110	6 001

(*) Niveau 2

31 décembre 2018

Actif

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Actifs non financiers	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Juste valeur des actifs financiers
Actifs non courants	6 811	33	699	6 079	6 882
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	6 693		658 (*)	6 035	6 797
Autres actifs non courants	118	33	41	44	85
Actifs courants	3 424	625	2 167	632	2 799
Clients et comptes rattachés	625		625		625
Autres créances opérationnelles	657	579	56	22	78
Autres créances non opérationnelles	48	46	2		2
Autres actifs financiers courants	66		21	46	66
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 027		1 463	564	2 027
Total actif	10 234	657	2 866	6 711	9 681

(*) dont FCP obligataires pour 372 millions d'euros et dont la juste valeur s'élève à 476 millions d'euros.

Décomposition des actifs valorisés à la juste valeur par technique d'évaluation

(en millions d'euros)	Niveau 1 Cours cotés non ajustés	Niveau 2 Données observables	Niveau 3 Données non observables	TOTAL
Actifs non courants	6 308	240	7	6 555
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	6 308	203		6 511
Autres actifs financiers non courants		37	7	44
Actifs courants	564	68		632
Autres créances opérationnelles		22		22
Autres actifs financiers courants		46		46
Trésorerie et équivalents de trésorerie	564			564
Total actif	6 872	309	7	7 187

Passif et capitaux propres

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Passifs non financiers	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par résultat (*)	Juste valeur des passifs financiers
Passifs non courants	3 494		3 489	5	3 399
Dettes financières non courantes	3 494		3 489	5	3 399
Passifs courants	2 551	214	2 251	87	2 354
Dettes financières courantes	922		883	39	938
Fournisseurs et comptes rattachés	652		652		652
Autres dettes opérationnelles	972	213	710	48	758
Autres dettes non opérationnelles	6	1	6		6
Total passif	6 045	214	5 740	91	5 753

(*) Niveau 2

GAINS ET PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Titres à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dividendes et produits d'intérêts	191	116
Autres produits et charges	0	0
Variation de juste valeur	659	(406)

Prêts et créances

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Intérêts	3	3
Perte de valeur	(4)	9
Abandon de créances	0	(8)

Actifs et Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produits et charges d'intérêts et commissions	(200)	(135)
Autres produits et charges	0	0
Résultat de cession	(0)	-
Perte de valeur	-	-

Couverture de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Valeurs avant impôt au 31 décembre 2018	Nouvelles opérations	Variation de valeur	Recyclage résultat	Valeurs avant impôt au 31 décembre 2019
Instruments de couverture de flux de trésorerie	(12)	8	(2)	(1)	(6)

Note 31 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31 décembre 2018
Engagements donnés	491	62	243	186	426
Engagements donnés liés à l'exploitation	429	56	227	147	330
• Garanties de marché données	376	53	176	147	296
• Autres garanties et garanties liées à l'exploitation	53	2	51	-	34
Engagements donnés liés au financement	49	5	14	30	80
Autres engagements donnés	13	2	2	9	16
Engagements reçus	97	93	4	-	108
Engagements reçus liés à l'exploitation	97	93	4	-	108
Engagements reçus liés au financement	-	-	-	-	-
Autres engagements reçus	-	-	-	-	-
Engagements réciproques	1 378	149	1 229	-	1 338

Les engagements réciproques concernent principalement les lignes de crédit non utilisées et les commandes d'investissements.

Note 32 – CARNET DE COMMANDES

Au 31 décembre 2019, le carnet de commandes d'Orano s'élève à 29,9 milliards d'euros et sa décomposition par maturité se présente comme suit :

(en milliards d'euros)	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Au-delà de 10 ans
Au 31 décembre 2019	29,9	3,6	12,0	10,3	4,0

Note 33 – LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Orano est impliqué dans certaines procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de ses activités. Le groupe fait également l'objet de certaines demandes, actions en justice ou procédures réglementaires qui dépassent le cadre du cours ordinaire de ses activités, dont les plus significatives sont résumées ci-après.

URAMIN

Les sociétés Orano SA et Orano Mining se sont constituées parties civiles, en juin 2018, dans le volet « acquisition » de l'instruction judiciaire ouverte dans l'affaire Uramin. AREVA SA, l'ancienne holding du groupe AREVA, s'était portée partie civile dans le cadre de cette instruction à la suite d'un « avis à victime » reçu en 2015 de la part du juge d'instruction en charge de l'affaire. Le groupe Orano entend, au travers de la constitution de partie civile d'Orano SA et Orano Mining, assurer la défense de ses intérêts. L'instruction judiciaire est toujours en cours et aucune date concernant un éventuel jugement n'a été fixée à ce jour.

ENQUETES

La Société a connaissance depuis le 28 novembre 2017 d'une enquête préliminaire ouverte par le Parquet National Financier fin juillet 2015 au sujet d'une opération de trading d'uranium réalisée en 2011, ainsi que depuis le 27 août 2018, d'une enquête sur les circonstances de l'octroi de licences minières en Mongolie. Orano collabore avec les autorités judiciaires dans le cadre de ces procédures judiciaires. Aucune entité du groupe Orano n'est à ce jour mise en cause.

RECOURS CONTRE CERTAINES DECISIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES ACTIVITES DU GROUPE ORANO

Les activités du Groupe Orano nécessitent l'obtention d'autorisations ou de décisions administratives diverses (telles que des arrêtés préfectoraux, des permis de construire, etc.). Ces décisions font parfois l'objet, en France et de la part d'associations, de recours, qui peuvent dans certains cas avoir un impact sur le calendrier de réalisation des activités concernées.

COMUF

Le 30 janvier 2019, une association d'anciens travailleurs a assigné la COMUF (Compagnie Minière d'Uranium de Franceville), filiale d'Orano Mining, devant le Tribunal Civil de Libreville (Gabon) en alléguant une atteinte à la sécurité d'anciens travailleurs qui auraient été exposés à des produits chimiques et rayonnements ionisants issus de la matière uranifère. Par jugement du 14 mai 2019, il a été acté du désistement d'instance du MATRAC suite à l'irrégularité procédurale de l'assignation. L'action n'étant, elle, pas éteinte, l'association pourra toujours réintroduire l'affaire sous réserve des délais de prescription. Orano a toujours inscrit la protection de ses salariés au rang de priorité. Les éléments communiqués à ce jour ne démontrent ni l'existence d'un dommage imputable à la COMUF, ni la recevabilité d'un tel recours. Néanmoins, compte tenu du caractère partiel des éléments communiqués, Orano ne peut pas exclure que de possibles éléments nouveaux l'amène à revoir cette position.

LIBERATION DES OTAGES D'ARLIT

Le 6 octobre 2016, le gérant d'une société de protection a assigné les sociétés AREVA SA et Orano Cycle SA devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, en vue d'obtenir paiement d'une rémunération de succès qu'il prétend due au titre de services qu'il aurait rendus au groupe AREVA au Niger entre septembre 2010 et octobre 2013. AREVA SA et Orano Cycle SA considèrent que ces prétentions sont infondées et ont contesté, à titre liminaire, la compétence du Tribunal de Grande Instance pour connaître de ce litige. Le Tribunal n'a pas suivi cette position et s'est déclaré compétent par jugement en date du 6 février 2018. Cette décision a été confirmée en appel. AREVA et Orano ont formé un pourvoi en cassation. En parallèle de cette procédure, les parties à ce litige ont tenté de régler leur différend au travers d'une médiation judiciaire, laquelle n'a, malgré les efforts d'AREVA et Orano pour trouver un compromis, pas abouti. La procédure au fonds reprendra donc son cours en 2020. Même dans le cas où le tribunal ne suivrait pas la position du Groupe Orano, l'impact financier serait limité, mais pourrait s'accompagner d'autres conséquences indirectes, par exemple médiatiques.

En outre, le groupe, comprenant un grand nombre d'entités localisées dans différents pays, fait régulièrement face à des audits de la part des autorités fiscales. Plusieurs audits ainsi que des procédures ou contentieux en matière fiscale ont été engagés ou sont actuellement en cours devant ces mêmes autorités ou devant les tribunaux mais aucun ne devrait donner lieu ou n'a donné lieu, à des charges fiscales matérielles pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers car le groupe considère qu'il dispose de solides moyens de défense et qu'il met en œuvre les procédures légales à sa disposition pour prévenir tout dénouement défavorable.

Note 34 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	PwC	KPMG
	Audit	Audit
	Montant HT	Montant HT
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Orano SA	516	371
Filiales intégrées françaises	782	712
Sous-total	1 298	1 083
Services autres que la certification des comptes		
Orano SA	38	36
Filiales intégrées françaises	21	169
Sous-total	58	204
TOTAL	1 356	1 287

Les services autres que la certification des comptes concernent principalement :

- la revue des informations environnementales, sociales et sociétales ;
- des attestations requises par la loi ;
- d'autres services.

31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	PwC Audit	KPMG Audit
	Montant HT	Montant HT
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Orano SA	385	320
Filiales intégrées françaises	726	730
Sous-total	1 111	1 050
Services autres que la certification des comptes		
Orano SA	-	9
Filiales intégrées françaises	178	54
Sous-total	178	63
TOTAL	1 289	1 113

Note 35 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Le 12 février 2020, Orano a été informé par un courrier de la ministre de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministre de l'Economie et des Finances de leur décision de faire évoluer certaines dispositions réglementaires en matière de sécurisation du financement des charges nucléaires. Ces évolutions porteront sur :

- le plafond réglementaire du taux d'actualisation qui sera désormais exprimé en valeur réelle (taux d'actualisation net de l'inflation) sur la base de l' « Ultimate Forward Rate » applicable à la date considérée tel que publié par l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles, majoré de 150 points de base. Cette évolution interviendra de façon progressive sur 5 ans ;
- le délai maximal accordé à l'exploitant pour régulariser sa situation en cas de sous-couverture : ce délai sera porté à 5 ans ;
- la suppression de l'obligation de doter les actifs de couverture lorsque le taux de couverture est compris entre 100% et 110% dans certains cas d'évolution des provisions. En revanche, le seuil au-delà duquel des retraits des fonds dédiés sont possibles sera porté à 120%.

Ces évolutions n'ont pas d'incidence sur les comptes du groupe au 31 décembre 2019.

Note 36 – PASSAGE DES ETATS FINANCIERS PUBLIES 2018 AUX ETATS FINANCIERS RETRAITES 2018

La présente note récapitule les principaux impacts de la première application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 ainsi que le changement de présentation au compte de résultat des opérations de fin de cycle avec le reclassement des coûts de démantèlement nets des dotations / reprises de provisions pour opérations de fin de cycle de la « marge brute » vers les « autres charges opérationnelles » (cf. note 1.3.1).

PASSAGE BILAN PUBLIE AU 31 DECEMBRE 2018 VERS BILAN RETRAITE AU 1^{ER} JANVIER 2019

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018 Publié	Ajustements IFRS 16	1^{er} janvier 2019 Retraité
ACTIFS NON COURANTS	17 681	50	17 731
Goodwill	1 229		1 229
Immobilisations incorporelles	1 278		1 278
Immobilisations corporelles	8 120		8 120
Droit d'utilisation – contrats de location	-	50	50
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	139		139
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	6 693		6 693
Titres des coentreprises et entreprises associées	1		1
Autres actifs non courants	118		118
Actifs d'impôts différés	104		104
ACTIFS COURANTS	4 859		4 859
Stocks et en-cours	1 301		1 301
Clients et comptes rattachés	625		625
Actifs sur contrats	97		97
Autres créances opérationnelles	657		657
Autres créances non opérationnelles	48		48
Impôts courants – actif	37		37
Autres actifs financiers courants	66		66
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 027		2 027
TOTAL ACTIF	22 540	50	22 590

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	31 décembre 2018 Publié	Ajustements IFRS 16	1^{er} janvier 2019 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>			
CAPITAUX PROPRES	723		723
PASSIFS NON COURANTS	12 799	34	12 834
Avantages du personnel	1 088		1 088
Provisions pour opérations de fin de cycle	7 881		7 881
Autres provisions non courantes	279		279
Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées	45		45
Dettes financières non courantes	3 494		3 494
Dettes de location non courantes	-	34	34
Passifs d'impôts différés	13		13
PASSIFS COURANTS	9 017	16	9 033
Provisions courantes	1 933		1 933
Dettes financières courantes	922		922
Dettes de location courantes	-	16	16
Fournisseurs et comptes rattachés	652		652
Passifs sur contrats	4 514		4 514
Autres dettes opérationnelles	972		972
Autres dettes non opérationnelles	7		7
Impôts courants – passif	19		19
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	22 540	50	22 590

PASSAGE COMPTE DE RESULTAT PUBLIE VERS COMPTE DE RESULTAT RETRAITE AU 31 DECEMBRE 2018

<i>(en millions d'euros)</i>		Changement de présentation	
Chiffre d'affaires	3 623	-	3 623
Coût des produits et services vendus	(3 047)	40	(3 007)
Marge brute	576	40	617
Frais de recherche et développement	(97)	-	(97)
Frais commerciaux	(38)	-	(38)
Frais généraux	(103)	-	(103)
Autres produits opérationnels	344	-	344
Autres charges opérationnelles	(186)	(40)	(206)
Résultat opérationnel	517	-	517
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	(10)	-	(10)
Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et entreprises associées	506	-	506
Résultat financier	(978)	-	(978)
Impôts sur les résultats	(70)	-	(70)
Résultat net des activités poursuivies	(542)	-	(542)
Résultat net de la période	(542)	-	(542)